

1922
2022



CENTENAIRE



PRÉFACE

Edgar LEBLANC

Président du Comité d'histoire
de l'enseignement agricole

Inspecteur général agricole
honoraire

« LA FRANCE SE TOUJOURS DIVERSITÉ »

Fernand BRAUDEL,
L'identité de la France, I, Espace et histoire, p. 27

Avoir 100 ans est toujours un événement, même pour un établissement qui relève du plus ancien dispositif de formation professionnelle créé en France par l'État en 1848, l'enseignement agricole. Commémorer un tel anniversaire, c'est d'abord remplir un devoir de mémoire légitime et nécessaire. Au-delà de la mémoire, surtout lorsqu'on étudie un établissement de formation pour les jeunes et pour les autres, on peut aussi contribuer à faire œuvre d'historien et enrichir la connaissance de l'histoire de ce secteur éducatif. C'est ce à quoi les auteurs de l'histoire du lycée agricole de Vic se sont attelés : la réussite est exemplaire.

Peu nombreux sont encore les historiens qui se sont intéressés à l'histoire de cette institution organiquement liée au ministère en charge de l'agriculture, et, pour la plupart, ils suivent une démarche embrassant la globalité de l'enseignement agricole (du moins l'enseignement agricole public) en étudiant quelques thématiques structurantes, mais partielles, les relations entre l'enseignement agricole et les organisations professionnelles agricoles ou avec l'Église, le développement de la formation professionnelle des agriculteurs ou la vulgarisation agricole, l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire ou les instituteurs agricoles. Quelques-uns privilégient une approche localisée à travers des études régionales, d'autres s'intéressent à l'histoire d'un établissement particulier. Les travaux actuels des historiens mettent en évidence le poids des circonstances et des contingences locales dans l'installation des écoles d'agriculture : la démarche de l'Eure n'est pas celle de la Manche, celle des deux Savoie est bien éloignée de celle des Hautes-Pyrénées. Les processus sont différents, comme le sont les circonstances qui ont conduit à la création des établissements. La connaissance des uns enrichit alors la connaissance des autres.

Cette approche micro-régionale est particulièrement fructueuse tant, depuis les origines, l'enseignement agricole se définit à partir du local. Adeptes du vieil adage de Jacques BUJAUULT, « l'agriculture est science de localité », les députés de 1848 ont défini la ferme-école comme « une exploitation rurale conduite avec habileté et profit ». Tout au long de la Troisième République, la ligne directrice suivie avec constance par les politiques d'enseignement agricole c'est la référence au local : une école n'est créée que sur la demande du conseil général, au cas par cas ; les programmes d'enseignement sont proposés par l'école puis avalisés par l'administration ; des manuels sont rédigés, comme le rappellent les auteurs d'un célèbre Manuel élémentaire d'agriculture et d'horticulture, « pour donner sur la culture locale des notions spéciales et précises qui ne sauraient trouver place dans les ouvrages généraux d'agriculture » ; les diplômes sont délivrés par école par un jury propre à l'établissement ; les professeurs d'agriculture doivent organiser chaque année « au moins 26 conférences aux agriculteurs, propriétaires et instituteurs des différents cantons du département, sur des sujets adaptés aux réalités locales, pour « les entraîner dans le mouvement général du progrès » comme l'écrit le ministre TIRARD le 15 janvier 1881. Avec la loi du 2 août 1960, les programmes sont uniformisés – au nom de « l'unité agricole » représentée par les organisations professionnelles agricoles triomphantes. Mais, dès 1980, la question des adaptations locales ressurgit en force, et la « Renovation » de 1984, la réforme du BTA et celles des CAPA, BEPA, BTS qui ont suivi, consacrent les « adaptations régionales » et « l'initiative locale », le projet d'établissement en 1999, fournissant à la fois le cadre juridique stable et la boîte à outils de l'autonomie de l'établissement dans l'exercice de ses missions. Comme l'a montré Marc BEILLOT dans une thèse sur l'ancrage territorial des établissements agricoles, cette prééminence reconnue à l'établissement, sa capacité à s'organiser et à « gérer ses affaires » constitue probablement la véritable originalité de l'enseignement agricole. Si le modèle napoléonien - « ce matin, tous les élèves de Rhétorique font une version latine » - a pu résister dans les lycées jusqu'en 1985 pour le moins, si « l'établissement est une idée neuve », c'est peut-être le cas pour les lycées et les collèges. Pas pour les établissements de l'enseignement agricole.

Un anniversaire apporte donc une chance rare aux acteurs d'aujourd'hui : s'intéresser à l'histoire locale, se préoccuper de la conservation et de la valorisation des archives et des objets patrimoniaux conservés dans l'établissement, constituer une bibliothèque de témoignages d'acteurs, consigner la mémoire des événements, écrire l'histoire et, par là même, cimenter la culture de l'établissement socle du vivre ensemble. Il convient donc de saluer l'initiative et la démarche de l'EPLEFPA de Vic et des auteurs de cet ouvrage du centenaire qui insère l'histoire de l'École d'agriculture dans l'histoire globale de l'enseignement agricole, met en évidence la place de l'École, puis de l'EPLEFPA dans le développement local, souligne la formation de générations d'acteurs locaux insérés dans la vie sociale, économique ou politique. Autant d'aspects qui éclairent l'évolution du monde agricole dans les Hautes-Pyrénées, avec ses particularités et ses richesses. Saluons cette belle initiative et souhaitons qu'elle fasse des émules.

Edgar LEBLANC

Florent GUHL

Directeur régional de l'agriculture,
de l'alimentation et de la forêt
de la région Occitanie

Ingénieur général des ponts,
des eaux et forêts



« QUAND UNE POLITIQUE A RÉUSSI
C'EST QU'ELLE A CHARGÉ LE MONDE
ET PUISQUE LE MONDE A CHARGÉ,
ALORS IL FAUT CHANGER DE POLITIQUE »

Edgard PISANI (1918-2016), ministre de l'Agriculture (1961-1966),
un des fondateurs de l'Europe agricole

Le temps long à l'échelle du centenaire d'un établissement, et au-delà des accélérations du quotidien, est l'occasion de se poser et de remettre en perspectives le passé pour mieux comprendre le présent afin de mieux envisager l'avenir. En ce sens, je tiens à saluer d'une part ce travail historique quant à la trajectoire d'un établissement replacé dans le contexte de l'évolution de l'enseignement agricole de son département et d'autre part la volonté des acteurs de prendre ce temps réflexif pour donner à voir les évolutions mais aussi les constantes sur un temps long.

Posture qui pourrait être une modalité récurrente d'analyse de tout processus dans des temps évidemment plus courts : à l'échelle du pas de temps du projet d'établissement, de l'année, du trimestre, du mois, de la semaine, de la journée... en fonction des enjeux bien entendus.

La maturité qui se dégage d'un centenaire et de ses expériences individuelles, collectives et communes, facilite l'appréhension des politiques publiques qu'il a à conduire dans la mesure où le travail de mémoire est formalisé et partagé ; d'autant plus que le monde est de plus en plus complexe et mute de plus en plus rapidement. Le prisme par lequel l'établissement agit reste assez stable depuis l'année 1984 au travers de la combinaison des cinq missions qui restent toujours d'actualité 40 ans après :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation et au développement des territoires ;
- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

Ce travail historique complété par ailleurs par des projets pédagogiques mis en valeur lors de la journée du centenaire est exemplaire dans le sens où il permet de contribuer en même temps à l'exercice des cinq missions de l'enseignement agricole. L'on fait ainsi d'une pierre, cinq coups en créant les synergies et en optimisant les énergies.

Tout au long de l'ouvrage, on mesure la superbe capacité d'adaptation du système d'enseignement agricole en général et de l'établissement en particulier pour répondre aux besoins qui se présentaient à lui. Cette agilité est toujours nécessaire. A ce titre, et toujours dans une vision historique, il me semble important de rappeler les défis systémiques actuels à relever que les réflexions en cours à l'aube du nouveau Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles nous livrent :

- Un défi démographique et de souveraineté alimentaire : l'augmentation de la population mondiale, européenne et française qu'il faudra nourrir, abreuver, vêtir, chauffer, rafraîchir, soigner et dans le même temps la baisse globale des actifs agricoles et la montée en puissance des candidats et candidates à l'agriculture hors cadre familial qui exigent de mettre en place les outils facilitateurs à l'installation et à la transmission des exploitations ;
- Un défi environnemental : la lutte ou plutôt l'adaptation nécessaire face au dérèglement climatique qui impacte le vivant et la biodiversité socle commun des cultures (grandes cultures, de plein champs, maraîchères, fruitières et florales), de la vigne, des prairies et pelouses, de l'élevage, des jardins et espaces verts, de la forêt, de la faune et la flore sauvages ; sachant que 50% de la richesse mondiale repose sur la biodiversité. Les pratiques agricoles au sens large doivent contribuer à la sobriété carbone dans les processus de production et développer des systèmes plus résilients ;
- Intégrer les mutations sociétales qui au cours des 60 dernières années ont renforcé : Les nécessités de préservation du vivant ; la prise de conscience de la finitude des ressources et notamment de certaines sources d'énergie fossiles (charbon, gaz, pétrole) ou autre (uranium, eau) et l'émergence de technologies nouvelles productrices d'énergies renouvelables (biomasse, vent, eau) ; la mobilisation du numérique qui ouvre des perspectives renforcées d'intelligence collective, d'économie de la mobilité, d'innovation mobilisatrice lors des apprentissages ; la demande de participation citoyenne sur des sujets dont l'acceptation sociétale est remise en cause et la nécessité des échanges intergénérationnels féconds dont la jeunesse est « émetteur de changement ».

Je finirais mon propos sur la nécessaire poursuite de l'adaptation des « lycées agricoles » en confortant l'EPLFPA actuel vers « l'EPLFPA – École des transitions », véritable organisation apprenante pour devenir un Acteur majeur des transitions environnementale, numérique et éducative, dans une période de renouvellement des générations. L'enjeu toujours pour un « lycée agricole de 2023 » et plus globalement pour un EPLFPA comme le Campus Agri-environnement, Nature & Forêt est de relever les défis par l'innovation.

Alors joyeux anniversaire à ce centenaire vivant et vertueux, au service des apprenants, des filières et des territoires !

Florent GUHL

Jean-Louis CAZAUBON

Vice-Président
Souveraineté alimentaire
Viticulture et Montagne
du Conseil régional Occitanie
Pyrénées-Méditerranée

Ancien Président
du Conseil d'administration
de l'EPLFPA de Vic-en-Bigorre
(1995-2011)

Vincent LABARTHE

Vice-Président
Agriculture et Enseignement agricole
du Conseil régional Occitanie
Pyrénées-Méditerranée



« LA TRADITION SANS MODERNITÉ EST STÉRILE,
MAIS LA MODERNITÉ SANS TRADITION EST AVEUGLE »

André VALADIER, paysan aubracien éleveur, né en 1933
Conseiller régional de Midi-Pyrénées (1986-2004)
et Président de la commission agricole (1986-2003)

Cent ans de vie ! et presque quarante ans de vie commune !

En effet depuis les années 1980, l'État a engagé une opération de décentralisation des compétences qui renforce le poids des collectivités territoriales. Actuellement, la Commune ou Communauté de communes pour les écoles primaires, le Conseil départemental pour les collèges et le Conseil régional pour les lycées, participent au fonctionnement du service public de l'éducation.

À ce titre, au niveau des lycées, la « Région » assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement ; elle a la charge de l'acquisition et de la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques ; elle assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement pédagogique et de surveillance des élèves.

Et donc en toute cohérence, la « Région » assure le recrutement et la gestion (notamment la rémunération) des agents régionaux des lycées (ARL), anciennement dénommés les personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) exerçant leurs missions dans les lycées. Elle est l'autorité hiérarchique de ces personnels, quand l'établissement assure l'autorité fonctionnelle.

En outre, la « Région » a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires (depuis le 1er septembre 2017) ; elle adopte le schéma régional prévisionnel des formations des lycées ; elle définit en lien avec l'État et met en œuvre le service public régional de l'orientation tout au long de la vie professionnelle ; elle est chargée de la politique régionale de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle, hormis les formations par apprentissage qui ont été confiées aux branches professionnelles depuis 2020.

Dans ce contexte, le Conseil régional Midi Pyrénées puis Occitanie/Pyrénées-Méditerranée depuis le 1er janvier 2016 intervient au sein des EPLFPA en général et au sein de l'EPLFPA de Vic-en-Bigorre en particulier.

Dans le dispositif régional d'Occitanie, l'EPLFPA de Vic-en-Bigorre tient une place singulière qui s'est construite progressivement au cours de ce siècle pour aboutir aujourd'hui à : 3 pôles de compétences : agriculture/élevage, Forêt (seul établissement public forestier assurant les 3 voies de formations initiale scolaire, apprentissage, professionnelle continue dans ce domaine) et Nature ; une exploitation agricole et forestière disposant d'espaces naturels singuliers, d'un atelier laitier (comme seulement 4 autres établissements sur les 22 EPLFPA d'Occitanie) ; d'un atelier de méthanisation en cogénération produisant de l'électricité (pionnier en 2014 qui a ouvert la voie sur le développement de cette technologie nouvelle) ; de 70 ha de surface agricole utile pour l'alimentation du troupeau et du méthaniseur, et 35 ha de forêt. Il est reconnu par ailleurs pour son engagement dans la coopération internationale d'où son nom de « Jean Monnet ».

C'est le lycée agricole départemental en complémentarité sur les Hautes-Pyrénées avec Adriana, le lycée horticole départemental.

Ce travail rétrospectif est fondamental dans une période de bifurcation pour les métiers de l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et le paysage, où un agriculteur sur deux partira à la retraite dans les 10 ans à venir et un établissement comme celui-ci est confronté à des défis majeurs qui s'imposent à tous : la souveraineté alimentaire, la transition écologique, l'alimentation saine et durable ... L'enseignement est un levier stratégique pour inventer les modèles de demain. Il a toute sa place dans les orientations prioritaires du Pacte Vert en faveur de l'innovation et de l'agriculture durable.

Au moment où le « lycée agricole de Vic » entre dans son deuxième centenaire, son ancrage à son territoire/à ses territoires, son engagement pour la jeunesse et les adultes en formation, la mise en synergie de ses pôles de compétences pour une gestion vertueuse des espaces où agriculture, nature et forêt sont indissociables, et sa capacité d'innovation, sont autant de leviers qui permettent d'être optimiste sur l'avenir de ce centenaire inscrit dans le paysage des Hautes-Pyrénées.

Jean-Louis CAZAUBON

Vincent LABARTHE

Christian FOURCADE

Vice-Président
de la Chambre d'Agriculture
des Hautes-Pyrénées

Président
du conseil d'administration
de l'EPLEFPA de Vic-en-Bigorre

Franck BOCHER

Directeur
de l'EPLEFPA de Vic-en-Bigorre,
Proviseur du Lycée Jean Monnet

Ingénieur général des ponts,
des eaux et forêts

« TRÈS TÔT, J'AI EU L'INSTINCT, QUI M'EST DEVEU UNE RÈGLE
DE CONDUITE, QUE LA RÉFLEXION NE PEUT ÊTRE SÉPARÉE DE L'ACTION »

Jean Monnet (1888-1979, homme politique français et européen)

C'est un honneur pour un président de conseil d'administration et un directeur de mobiliser les partenaires, les équipes et les apprenants (élèves apprentis, étudiants, stagiaires) dans l'organisation de la fête du centenaire d'un bel établissement comme le « Lycée agricole de Vic » (nommé aussi pour les plus anciens « école d'agriculture de Vic »). Au-delà du Lycée d'enseignement général et technologique agricole et forestier à proprement parler (LEGTAF), l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) regroupe, un centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) pour adultes, un centre de formation pour apprentis (CFA) et une exploitation agricole et forestière dotée d'espaces naturels singuliers dont les étangs créés en 1985 par Roger LABERNARDIE, enseignant-Ingénieur des techniques agricoles. Les pôles de compétences de l'établissement sont d'une part, regroupés autour de la gestion des espaces agricoles, pastoraux, naturels et forestiers et d'autre part autour de l'animation et le développement des territoires dont la coopération européenne et internationale est un pilier pour un lycée nommé « Jean Monnet ». Ainsi de son nom administratif EPLEFPA dispensant des formations de la 3ème à la licence, une dénomination porteuse de sens a conduit au Campus Agri-environnement, Nature & Forêt des Hautes-Pyrénées.

Ce centenaire a constitué une opportunité pour d'une part, retracer l'histoire de l'établissement, la transmettre et la partager aux générations futures et d'autre part, répertorier puis verser aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées les documents datant de 1922 et après. Que leur directeur François GIUSTINIANI soit remercié pour son accompagnement méthodologique et son appel à porter à connaissance par toutes et tous, tout document en lien avec l'établissement en particulier et l'agriculture et la forêt des Hautes-Pyrénées en général.

Nous tenons à remercier aussi avec reconnaissance : Marc BEILLOT (pour les recherches historiques) et Bernard MURGUET (pour le graphisme et mise en page) sans lesquels l'écriture de ce livret aurait été impossible ; ceux qui ont contribué à introduire cet ouvrage : Edgar LEBLANC, notamment ancien sous-directeur à la DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche) en charge de l'enseignement technique agricole pendant près de 14 ans (1987-2000) et coordonnateur d'une cinquantaine d'auteurs pour « Le dictionnaire de l'enseignement agricole » sorti en 2023 ; Florent GUHL, Directeur Régional de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt et Anne DETAILLE Cheffe du Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) à la DRAAF Occitanie ; Carole DELGA, Présidente de Région, Vincent LABARTHE, Vice-Président Agriculture et Enseignement agricole et Jean-Louis CAZAUBON, Vice-Président Souveraineté alimentaire, Viticulture et Montagne de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ; l'ensemble du comité de pilotage qui, tout au long du processus de construction de ce centenaire, a su donner des idées et arbitrer ; les partenaires financeurs (collectivités et professionnels) ; les partenaires, acteurs des territoires, et bien sûr l'engagement des équipes et des apprenants, sous le pilotage de l'équipe de direction (Eric VERGNES, secrétaire général ; Chrystelle GUERRY, directrice-adjointe ; Lionel CORTESE, directeur du CFA-CFPPA65 ; Clara FONT, directrice de l'exploitation ; Sandrine LABORDE, secrétaire de direction) et les CPE associés (Isabelle GOUDIER et Christophe RIBAUTE)... pour faire de ce centenaire une réussite au service de la Connaissance, de la Pédagogie, de la Coopération, du Développement et de la Convivialité.

12/09/1922, ouverture de l'école d'agriculture d'hiver de Vic-en-Bigorre ... 12/09/2023 cent ans de vie et d'adaptation aux enjeux sociétaux et territoriaux. L'année du centenaire 2022-2023 a été lancée le 15 octobre 2022 lors de l'assemblée générale de l'AMOMA65 (présidée par Marc BEILLOT), par le préfet Jean SALOMON en présence du député Benoît MOURNET, des sénatrices Maryse CARRERE et Viviane ARTIGALAS et de Jeanine DUBIE, présidente de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM - 2020-2022), ancienne députée des Hautes-Pyrénées (2012-2022). Ce lancement fut marqué par le symbole fort de la remise de la distinction de chevalier du mérite agricole à Sylvie PARROU qui a œuvré 42 ans au sein de l'établissement et terminé sa carrière en tant que secrétaire de direction. Au-delà de la journée festive du 8 avril 2023, dans laquelle se tiendra la conférence sur l'histoire du « lycée agricole de Vic » avec Edgar LEBLANC, Marc BEILLOT et Robert CHAZELLE (directeur de l'EPLEFPA 1996-2002), l'année du centenaire est rythmée par des conférences débats rapprochant « Agriculture et Société » sur des sujets à enjeux pour le Campus et les Hautes-Pyrénées, autour des transitions notamment la transition agroécologique : la raréfaction de l'eau ; la disparition des agriculteurs ; la biodiversité, la prédation et le pastoralisme ; la souveraineté alimentaire ; l'évolution de la forêt ; l'héritage de Jean Monnet. Partie intégrante du centenaire, la 10ème édition du Festival Art'Terre, création du lycée, piloté par Isabelle DEGACHE professeure d'éducation socio-culturelle, a choisi le thème de « Nos racines », pour cet événement unique. A cette occasion, nous remercions Jean-Marc LIEBERHERR, président de l'Institut Jean Monnet /Unissons les Hommes et petit-fils de cet homme d'État, pour son soutien et sa participation. Cette année se termine le 12 septembre par le gâteau d'anniversaire des 100 ans avec la présentation d'un film retraçant notamment les festivités du samedi 8 avril 2023.

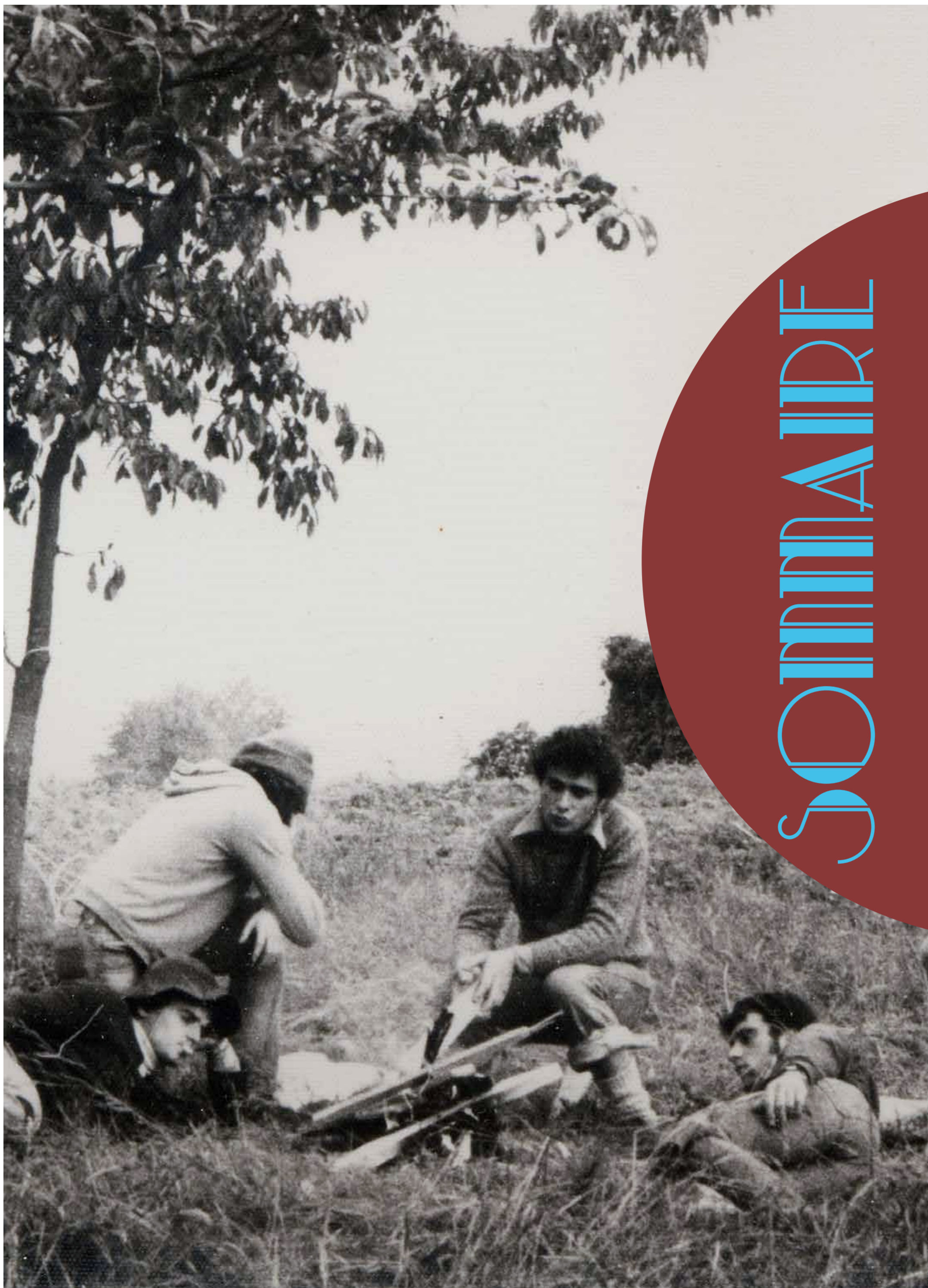
La célébration du centenaire est un moment de partage d'émotions pour les anciens et actuels « élèves » et personnels. Ceux-ci retrouvent un lieu de vie dans une période de leur trajectoire humaine singulière (l'adolescence et les études pour un élève ; un moment de vie professionnelle pour un agent au service de la jeunesse, des filières et des territoires) et revoient leurs camarades de classes ou leurs anciens collègues et « élèves » ; ferment de la reconstitution d'un réseau d'anciens. Ce centenaire est aussi l'occasion de mettre en valeur les ressources, les savoir-faire et les partenariats de l'établissement pour renforcer son ancrage et son rayonnement territorial et se projeter vers l'avenir : création de valeurs ajoutées, économies des ressources (énergie, eau, foncier, biodiversité), diversification de la production (énergies vertes, transformation alimentaire), pédagogie de la compétence et du projet, éducation aux savoir-être, certifications qualité, approche d'un monde complexe multi-acteurs, conscience planétaire et temporelle.

Pour conclure nous réitérons tous nos remerciements à la mobilisation générale interne et territoriale pour mettre en valeur à travers le centenaire du « Lycée agricole de Vic », la ruralité en montagne, plaine et côtes, l'agriculture, la forêt, la nature et le vivant au sens large, pour la création de richesses économiques, environnementales, sociales et culturelles.

Christian FOURCADE

Franck BOCHER





SOMMAIRE

3 À 7

Préface

10 À 25

Histoire
de l'enseignement
agricole dans
les Hautes-Pyrénées
de 1847 à nos jours

26 À 33

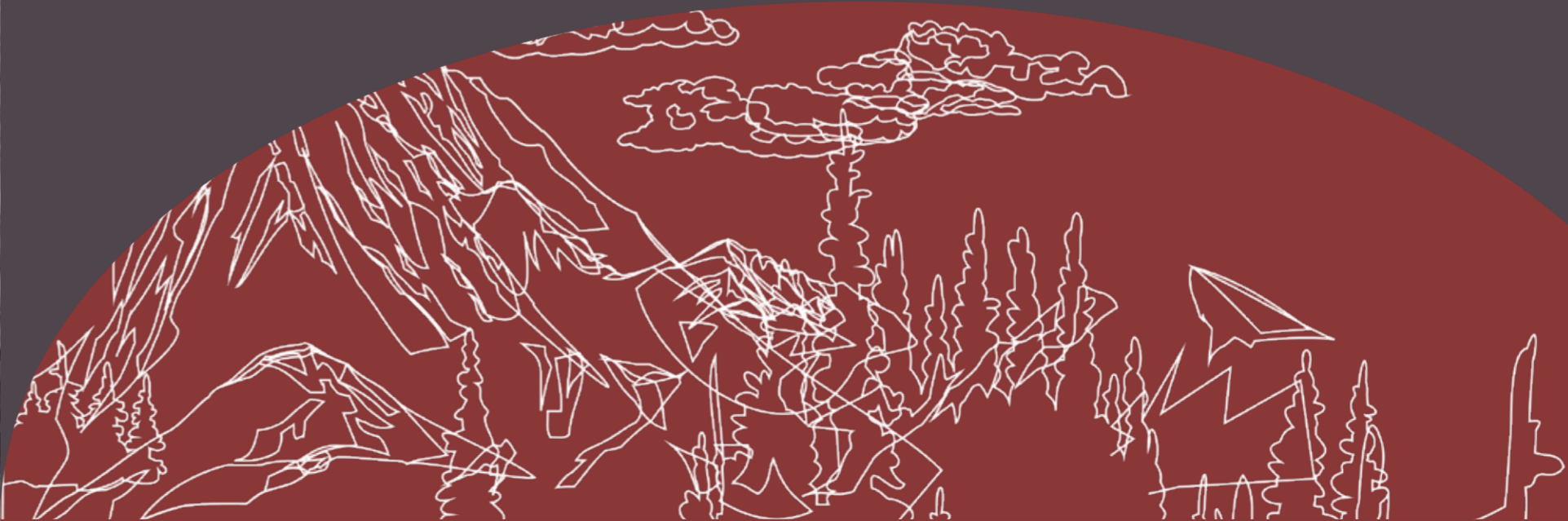
Il y a 100 ans,
l'école d'agriculture
d'hiver fixe

34 À 43

Création de l'enseignement
agricole à temps plein
de Vic-en-Bigorre
du collège au CAMPUS

44 À 47

Glossaire



HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES DE 1847 A NOS JOURS

L'histoire de l'enseignement agricole dans les Hautes-Pyrénées est très riche et montre que ce département a su faire preuve d'initiatives dès le XIX^{ème} siècle. En France les premiers établissements agricoles apparaissent dès 1820 et dans les Hautes-Pyrénées dès 1847.

LA MONARCHIE DE JUILLET CRÉE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La circulaire du 23 juillet 1847 crée les fermes-écoles. Benoit-Pierre DAUZAT, substitut du tribunal de Lourdes, propose que son domaine de Visens serve à créer une ferme-école. La Deuxième République confirme cette circulaire avec la loi du 3 octobre 1848 qui institue trois niveaux de formation : les fermes-écoles, les écoles régionales d'agriculture et l'institut agronomique.

Le 3 avril 1849 la **ferme-école** de Visens (proche de Lourdes) est officiellement créée. Elle accueille onze élèves sur un cycle de formation de trois ans. Elle forme dans les domaines de l'élevage, la laiterie, l'agriculture et l'horticulture. L'exploitation d'environ 90 ha a un cheptel de 512 brebis, 20 vaches et quelques porcs. Elle a obtenu de nombreux prix à divers concours. Peu d'élèves ont finalement terminé ce cycle de trois ans.



"Pavillon de Visens (côté nord)"
Un canal d'irrigation contournait le pavillon de Visens

Les résultats techniques de l'exploitation et le soutien d'Achille FOULD, Ministre d'État de Napoléon III, ont empêché la fermeture de cette ferme-école durant le second Empire. A cause de ses faibles résultats en matière scolaire, elle ne sera pas transformée en École impériale.

Les propriétaires du domaine ayant des difficultés financières, la Troisième République ferme la ferme-école en 1878.

Malgré la présence d'un haras national, de haras privés dont celui d'Achille FOULD, l'idée du grand écuyer de la Maison de l'Empereur de créer un élevage-école équin ou des cours équins ne voit pas le jour dans le département.

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE VEUT ÉDUQUER LES PAYSANS

GAMBETTA comprend que pour asseoir définitivement la République, il faut convaincre les paysans qu'elle peut les aider et ceci doit passer par l'éducation. Pour cela, il multiplie les formes d'enseignement.

Le ministère de l'Agriculture et du commerce crée les écoles pratiques d'agriculture et les chaires d'agriculture

La loi du 30 juillet 1875 crée à côté des fermes-écoles, les **écoles pratiques d'agriculture**. Par courrier en date du 12 août 1893 le sénateur Jean DUPUY*, futur ministre de l'Agriculture, propose son domaine de Villembits. Il est composé de deux fermes d'une surface totale de 84 ha. L'école est ouverte le 13 novembre 1894. La circulaire du ministre de l'Agriculture et du Commerce aux préfets du 12 août 1875 indique que ces écoles sont « destinées surtout aux fils de cultivateurs aisés, fermiers, métayers, ou petits propriétaires, possédant déjà une bonne instruction primaire ». Elle dispense des cours d'enseignement général, des cours de techniques agricoles dans différents domaines mais aussi le maniement des armes et des exercices de tir. A la fin de leurs études, les élèves passent le brevet de capacité. Les meilleurs élèves reçoivent une médaille. A cause de la Première guerre mondiale et de ses faibles résultats scolaires l'école ferme le 13 septembre 1915. Elle a formé peu d'élèves.



Les Hautes-Pyrénées
VILLEMBITZ. - Ecole Pratique d'Agriculture de Villembitz - Les élèves occupés à la fenaison

Emile Tapie, Horlogerie-Bijouterie-Tabacs

* Le lycée de Tarbes porte son nom depuis

La loi relative à l'enseignement départemental et communal de l'agriculture du 16 juin 1879 crée les chaires d'agriculture. Il s'agit d'une loi de généralisation de pratiques assurées dans certains départements. Il convient de diffuser le progrès par le biais de personnels du ministère de l'Agriculture ou par des instituteurs.

Au niveau départemental est créée une **chaire départementale d'agriculture**. Le premier Professeur Départemental d'Agriculture des Hautes-Pyrénées fut Edouard JACOMET. Ses attributions sont d'une part, d'assurer des cours à l'école normale et dans les établissements d'instruction publique*, et d'autre part, de donner des conférences agricoles dans les communes. Les cours d'agriculture à l'école normale de garçons (actuelle gendarmerie de Tarbes) sont assurés jusqu'en 1890. Les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers se répartissent alors les écoles normales. Les Hautes-Pyrénées récupèrent l'école normale de jeunes filles et l'école normale de garçons est regroupée en octobre 1890 dans un nouveau bâtiment, rue d'Embaques à Auch.

Des chaires spéciales d'agriculture sont mises en place à Vic-en-Bigorre (agriculture et viticulture) et à Bagnères-de-Bigorre (arboriculture fruitière). Elles fournissent un appui local à l'agriculture. La chaire spéciale de Vic est créée 9 juillet 1893, elle s'accompagne de la création d'une pépinière et de champs d'expérimentation dans le domaine viticole. La chaire spéciale de Bagnères est pourvue par un professeur départemental d'arboriculture fruitière. Ce dernier rayonne dans tout le département pour cette activité agricole. Les demandes de création de chaires d'agriculture à Lourdes et Lannemezan n'aboutirent pas.

Par la loi du 21 août 1912 la chaire départementale d'agriculture devient la Direction des Services Agricoles.

Le ministère de l'Instruction publique diffuse un enseignement agricole dans les écoles des zones rurales

Dès 1849, est envisagée la mise en place de cours d'agriculture dans l'enseignement général. Une commission mixte (ministère de l'Instruction publique et ministère l'Agriculture et de l'Industrie) suggère que soient réalisées dans les écoles primaires des actions pratiques dans les domaines des cultures et du jardinage. En 1867, est envisagée l'extension de ces mesures aux écoles normales. L'existence des deux voies de l'enseignement agricole « classique et professionnelle » est alors actée. Elle trouve son plein développement avec la Troisième République.

Les instituteurs très majoritairement fils d'agriculteurs assurent très tôt dans le département la diffusion d'un enseignement agricole. Ils mettent en place des petits jardins, des vergers, plusieurs réalisent des parcelles d'expérimentations. Certains deviennent des formateurs pour adultes avant l'heure. D'autres sont des correspondants agricoles de journaux locaux.

* conformément aux recommandations de la commission mixte (ministère de l'Instruction publique et ministère de l'Agriculture, du Commerce et des travaux publics) de 1867

Avec le XXème siècle apparaît l'enseignement saisonnier agricole, les Hautes-Pyrénées sont à l'avant garde

Dès le début du XX^e siècle, deux hommes vont faire preuve d'innovation en réclamant la création d'un enseignement agricole saisonnier alors qu'il n'existe pas officiellement.

Jean-Charles BOUÉ, ancien professeur d'agriculture de Vic-en-Bigorre devenu Professeur départemental d'agriculture, est persuadé que les femmes sont des actrices importantes pour diffuser le progrès agricole. Ainsi, en 1901, il demande la création d'une **école ménagère ambulante** ayant une orientation laitière. Pour des raisons financières le Conseil général ne donne pas suite. Il représente le dossier en 1911. Le Conseil général accède cette fois-ci à sa requête suite au soutien politique et financier du député Paul DUPUY, fils de l'ancien ministre de l'agriculture Jean DUPUY. Ce dernier prend en charge l'achat de la majorité du matériel et les frais de fonctionnement de la première année. La première session commence le 3 novembre 1911, elle a lieu à Argelès-Gazost. Cette formation dure 4 mois, et accueille au maximum 20 jeunes filles. L'école ménagère ambulante agricole des Hautes-Pyrénées sillonne tout le département jusqu'en 1942.



Dès 1906, le conseil municipal de Lannemezan, le sénateur Alphonse PREDEBOU et le PDA Jean-Charles BOUÉ réclament la création d'une **fruitière-école** pour le massif pyrénéen. Après de très longues négociations elle est finalement créée le 13 septembre 1913. Sa gestion est confiée aux Eaux et forêts, service rattaché à la Conservation de Pau. Une fruitière lui est associée. Elle a la forme d'une coopérative qui commercialise son beurre et son fromage sous la marque « Le fermier ». La formation dure un an. Elle a formé peu d'élèves, le département des Hautes-Pyrénées fournit la majorité des élèves, les autres départements n'auront pas fourni le quota d'élèves qui leur était attribué. Elle cesse son activité en 1934.



Joseph FITTE



Les armoiries de Vic-en-Bigorre

Le ministère de l'instruction publique développe des cours d'agriculture dans les écoles primaires supérieures (EPS)

Par décret du 23 janvier 1909 les premiers cours agricoles ont lieu à Bagnères-de-Bigorre au collège de garçons, ils portent principalement sur l'arboriculture et le jardinage. En 1912, sous l'impulsion du député-maire Joseph FITTE, une section agricole est créée au sein du collège de garçons à Vic-en-Bigorre. Elle est localisée dans l'aile nord de la cour des petits construite en 1911. Elle assure une formation en agriculture et viticulture. Cette section fonctionne avec difficulté.

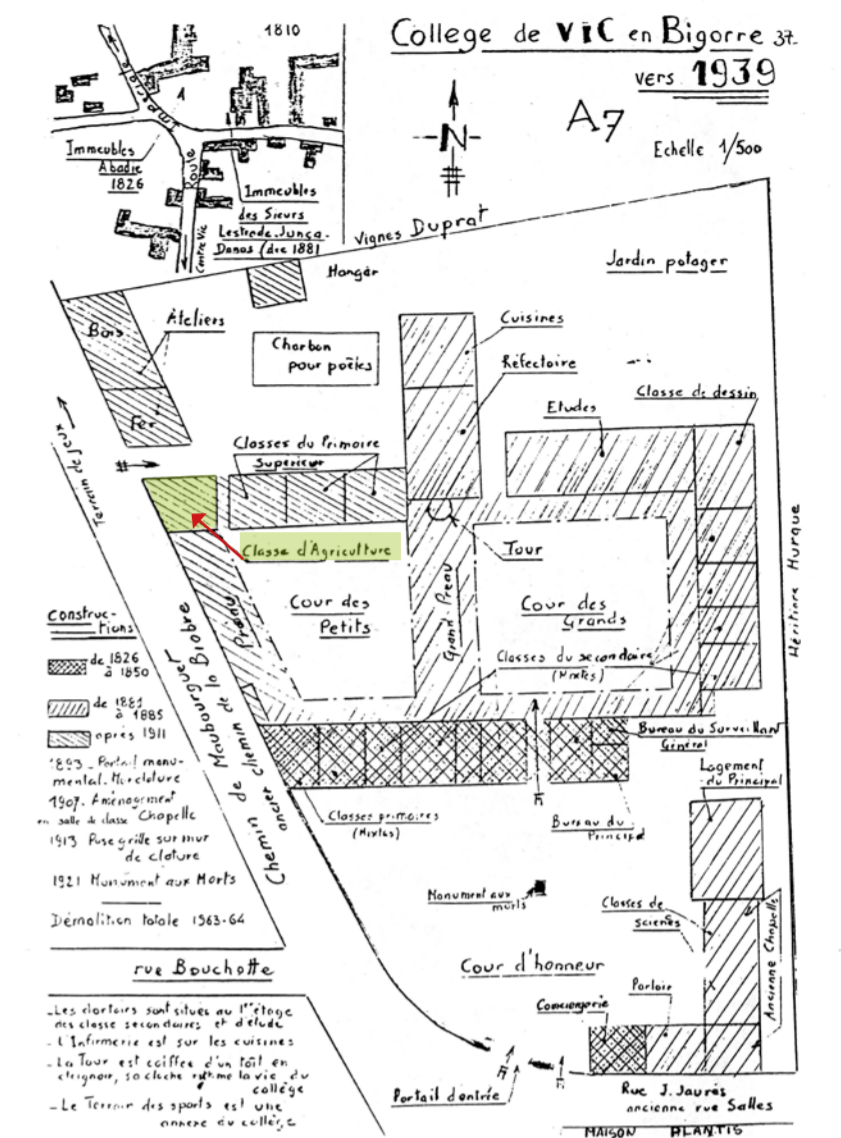
Joseph FITTE percevant les difficultés de fonctionnement de la formation agricole de l'EPS et informé de l'avancement de l'idée de création des écoles d'hiver agricoles, réclame la création d'une école d'hiver agricole fixe en 1913. Ses exigences et la Première guerre mondiale ne permirent pas de mener à bien le projet. Il ne vit pas le projet aboutir puisqu'il décède en 1915.

La loi du 2 août 1918 réorganise l'enseignement agricole. Au niveau départemental sont créées les écoles d'agriculture regroupant les fermes-écoles, les écoles pratiques agricoles et écoles techniques spécialisées. Les écoles d'agriculture saisonnières, les écoles ménagères agricoles fixes et ambulantes sont légalisées ainsi que l'enseignement post-scolaire agricole et ménager.

Ces diverses formations sont dans un premier temps soumises à l'avis des municipalités et surtout du Conseil général avant qu'elles soient reconnues par les ministères concernés. A la date de la promulgation de cette loi, dans les Hautes-Pyrénées, sont présentes les écoles agricoles (la fruitière-école de Lanne-mezan, l'école ménagère agricole ambulante des Hautes-Pyrénées), les cours assurés par les instituteurs aux adultes et la formation agricole des EPS de Bagnères-en-Bigorre et de Vic-en-Bigorre.

Le Conseil général dans sa séance du 3 mai 1921 crée l'enseignement post-scolaire agricole et, en 1930, les cours pour adultes sont reconnus. En 1930, il a deux cours post-scolaires et vingt cours pour adultes. Avec le temps, ces cours se sont considérablement développés. Il n'y a eu qu'une formation post-scolaire ménagère pour ne pas concurrencer l'école ménagère agricole ambulante.

La loi de 1918 impulse la création l'**École d'agriculture d'hiver** de Vic-en-Bigorre. L'arrêté du 12 septembre 1922 crée cette école d'hiver qui est localisée dans l'école primaire supérieure du collège de garçons. Pour ce faire une salle lui est accordée. Cette école a une double tutelle : administrative par le directeur du collège et pédagogique par le professeur d'agriculture. La première formation commence le 1er novembre 1922. La gestion est assurée par la Direction des Services Agricoles (DSA). La formation se fait en deux ans à raison de quatre mois par année.



Dans le même temps apparaît un enseignement privé par correspondance. En 1922, l'école supérieure agricole des Jésuites de Purpan crée les cours d'**Enseignement Agricole par Correspondance (EAC)**. Localement, ces cours sont gérés par le syndicat de l'EAC de Bigorre, il est en liaison avec l'aumônier chargé des mouvements de jeunesse agricole. Il existe un correspondant local chargé des tâches administratives.

Les informations et les résultats sont publiés dans le bulletin «La jeune Bigorre catholique». La formation est assurée sur trois ans. Un livre de formation est fourni au départ et chaque mois, un cours complémentaire est livré. Les élèves doivent rédiger un devoir mensuel, corrigé par Purpan. Des rassemblements théoriques et pratiques sont organisés pour faire le point et fournir des informations complémentaires. Des conférences sont données à St Antoine à Tarbes pour compléter la formation. Les Hauts-Pyrénéens sont les élèves les plus assidus de toute la grande région sud. Plusieurs centaines d'élèves suivent ces cours. S'appuyant sur la loi ASTIER du 25 juillet 1919, l'arrêté du 13 décembre 1919 instaurant des centres d'apprentissage agricole et horticole, Purpan diffuse des EAC pour les apprentis et les élèves non apprentis. Les apprentis passent le brevet d'apprentissage et d'aptitude professionnelle délivré par le ministère de l'Agriculture, les autres élèves ont des diplômes spécifiques attribués par Purpan.

L'**Enseignement Ménager par Correspondance (EMC)** est assuré par le Centre d'Études Rurales par Correspondance d'Angers (CERCA). Le syndicat diffuseur est le syndicat du Béarn. Les correspondantes locales sont les dominicaines des campagnes d'Arcizac-Adour. Des rassemblements complémentaires de formation sont organisés. Purpan dispense les compléments agricoles et les dominicaines assurent la partie comptabilité et ménagère.

" L'ÉTAT FRANÇAIS "

maintient L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Bien que très méfiant vis-à-vis des instituteurs, PÉTAIN les laisse poursuivre leurs cours agricoles mais ils doivent avoir une dimension morale : «le retour à la terre est indispensable, la terre ne ment pas, le métier d'agriculteur est le plus beau des métiers». Les cours post-scolaires ne sont pas supprimés mais ils sont assurés à un rythme beaucoup moins soutenu. En revanche, les écoles primaires supérieures sont supprimées en 1941. Vichy souhaite renforcer l'apprentissage dans des établissements fixes et l'enseignement privé.

Dans le département l'école ménagère, l'école d'hiver agricole de Vic-en-Bigorre, les cours post-scolaires, les EAC et EMC sont maintenus.

L'école ménagère agricole cesse d'être itinérante et devient fixe

L'école ménagère agricole ayant sillonné le département pour certaines communes plusieurs fois, les problèmes de transport et de stockage du matériel s'accroissant, la dernière session itinérante eut lieu à St Laurent de Neste en 1942. Au total, depuis 1911, 60 sessions eurent lieu et 740 jeunes filles ont été diplômées. En 1941, le siège de l'école ambulante est fixé à l'école normale de jeune fille rue Eugène TÉNOT. Ce lieu a été choisi parce que l'école ménagère agricole a alors comme principale activité de former au brevet ménager des institutrices venant des Hautes-Pyrénées, des Basses Pyrénées et quelques-unes du Gers. En 1942, l'école est établie dans les locaux de l'école Pasteur qui étaient alors à l'abandon. En 1943, elle prend la forme d'une école ménagère fixe avec une durée de formation plus longue en un an. En 1943, la directrice Georgette COARRAZA assure cette transformation.

Création de l'école d'horticulture de Tarbes

À la demande de la municipalité de Tarbes une école d'horticulture est créée à la Villa des roses. Elle ouvre en août 1942. Elle dispose d'un terrain pour réaliser des cultures légumières et une pépinière, le reste des travaux pratiques ont lieu au jardin Massey. Cette école est un mixte d'école d'hiver et de centre de formation d'apprentis. Durant la période de formation les cours sont assurés une semaine sur deux. Le recrutement fut très chaotique, l'école dut élargir ses formations à l'agriculture pour avoir un effectif suffisant.



Création d'un enseignement privé fixe dans les Hautes-Pyrénées

L'évêché de Tarbes prend l'initiative de créer une école privée d'agriculture le 15 octobre 1940 dans les locaux de l'ancien collège secondaire privé de Bonnefont. Elle s'appuie sur le modèle des « écoles pratiques agricoles ». Les élèves ont en moyenne 4 heures de cours, 3 heures de travaux pratiques et 3 heures d'études surveillées par jour. La première année est surtout consacrée à l'agriculture et l'élevage et la deuxième année complète la formation avec de l'artisanat. Cette école perdure jusqu'en 1945.

Un enseignement ménager complémentaire aux EAC, d'un niveau plus élevé, est assuré à Arcizac-Adour à partir de 1941 sous la forme d'un enseignement agricole par apprentissage.

LA QUATRIÈME RÉPUBLIQUE VEUT PLUS IMPLIQUER L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS LA VULGARISATION AGRICOLE

La Quatrième République est confrontée à un double défi : assurer une révolution technique et sociétale afin de rompre avec le schéma autarcique paysan pour aller vers une agriculture modernisée capable d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la France et de dégager des richesses. Dans les Hautes-Pyrénées, deux hommes œuvrent pour cette évolution, les deux Paul : le DSA, Paul CAUSI et le président de la chambre d'agriculture, Paul DESPOUEY.

Dès 1946, le DSA met en place un **enseignement agricole public par correspondance** afin de répondre à l'article 5 du décret du 17 juin 1938 relatif aux obligations pour s'installer agriculteur. Ces cours ont lieu sur 3 ans, ils sont fournis chaque mois. Le suivi des cours est assuré par la DSA et par des instituteurs. Pour la session 1948-1949 il y a 145 élèves en première année, 101 en deuxième année et 38 en troisième année.

Avec le soutien du Conseil général l'enseignement post-scolaire et les cours pour adultes sont redynamisés.

En 1947, le Conseil général décide d'installer l'**école ménagère agricole fixe** sur le domaine d'Adriana. La maison de maître sert de première salle de cours, de cuisine et salle à manger et à l'étage les logements de fonction. En 1949, un bâtiment est construit, au rez de chaussée les salles de cours et de travaux pratiques et à l'étage les dortoirs.

Le domaine a une exploitation comprenant des cultures, un cheptel bovin, porcin, avicole et un verger. Un centre avicole très performant est construit, il assure la sélection de poules.

La scolarité se fait sur deux ans. La première année donne droit au diplôme des écoles ménagères et la deuxième année est sanctionnée par le diplôme de spécialisation. L'école ménagère ouvre une première antenne à Lannemezan en 1947, sa durée de vie a été très courte et une deuxième annexe est ouverte en 1956 à Vic-en-Bigorre dans la maison de maître du Domaine des Acacias.



De 1946 à 1958, il y a trois **ruchers école** dans le département. Un est fixe, celui de Tarbes et les deux autres, itinérants, sont installés à Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan et Argeles-Gazost. 18 séances sont organisées de février à juillet elles réunissent 6 à 15 auditeurs par rucher.

En 1949, est décidé le transfert de l'école d'agriculture et d'horticulture de Tarbes vers Bagnères. Cette **école d'agriculture d'hiver de Bagnères-de-Bigorre** est installée dans un premier temps dans le collège de garçons.

En 1957, un terrain est proposé par la municipalité pour la construction de l'**école d'hiver** et de l'**annexe de l'école ménagère** qui sont construites en 1958. Cette dernière ne fonctionnera pas.



Au niveau de l'enseignement privé, l'**école de Bonnefont** devient un centre d'apprentissage jusqu'en 1954 et les EAC et EMC commencent à décliner.

En novembre 1945, les dominicaines des campagnes ouvrent un nouveau **centre de formation ménagère** à Castelnau-Rivière-Basse. Il assure les cours pour la partie nord du département, la partie sud est couverte par le **centre de formation d'Arcizac-Adour**. L'enseignement y est assuré de novembre à avril durant deux années. Les élèves ont un statut d'apprenti et se préparent au diplôme des écoles ménagères.

La collaboration la plus étroite entre Paul CAUSI et Paul DESPOUEY se concrétise par la création du **Foyer de progrès de Vic-en-Bigorre**. Sur un même lieu, les foyers de progrès doivent allier des formations masculines et féminines et des expérimentations agricoles. Les personnels collaborent à la diffusion du progrès sur le terrain. Pour mener à bien cet objectif l'école d'hiver quitte le collège de garçons. La chambre d'Agriculture acquiert le Domaine des Acacias en 1956 qu'elle met à disposition pour créer le Foyer de progrès, l'école d'hiver agricole et l'antenne de l'école ménagère.

En 1956, à l'initiative de la Société départementale d'économie montagnarde et avec le soutien de Gaston MANENT est créé le **Centre agricole d'hiver** de la Barthe-de-Neste. Il assure une formation en deux hivers, de décembre à mars, d'une durée totale de 140 journées de formation. Les cours sont surtout axés sur la maçonnerie, l'aménagement des bâtiments agricoles et d'habitation et sur la mécanique agricole. Beaucoup d'anciens élèves de l'école d'hiver viennent compléter leur formation dans ce centre.

LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE VEUT UN ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE MASSE GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le gouvernement veut bousculer le système traditionnel paysan en imposant une forte augmentation de la production agricole par la modernisation. Mais aussi, la population agricole devant chuter, il convient d'assurer la reconversion des fils et filles d'agriculteurs qui quittent l'exploitation familiale. La formation doit contribuer à relever ces défis.

Vers un nouvel enseignement agricole

Le premier ministre Michel DEBRE réunit un premier groupe de réflexion sur le devenir de l'enseignement agricole. Pour le public est envisagé de créer dans chaque département un lycée agricole mixte et un ou des collèges agricoles. A ces établissements doivent être associées des exploitations agricoles afin de réaliser des applications et des expérimentations. Des Centres de Formations d'Apprentis Agricoles (CFAA) et des Centres de Formation Professionnelle Agricole (CFPA) complètent le dispositif. Les organisations professionnelles sont fortement associées à cette réflexion. La loi est votée le 21 juillet 1960. Edgard PISANI, en sa qualité de ministre de l'Agriculture, la met en œuvre, notamment avec la loi programme du 4 août 1962.

Une nouvelle forme d'enseignement à trois niveaux est créée :

- Le cycle I prépare au Brevet d'Apprentissage Agricole (BAA) et au Brevet Professionnel agricole (BPA)
- Le cycle II prépare au Brevet d'Agent Technique Agricole (BATA)
- Le cycle III prépare au Brevet de Technicien Agricole (BTA) et au Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA).

Au niveau pédagogique sont créés les cours d'Éducation socioculturelle dont la finalité est de faire rentrer la culture dans le monde rural.

De nouvelles formations et de nouveaux établissements sont mis en place au niveau départemental

Le 6 décembre 1962 est créé un comité départemental pour examiner l'implantation des futurs établissements publics. Il prévoit l'implantation du lycée agricole mixte à Tarbes, la transformation d'une part, de l'école d'hiver de Vic-en-Bigorre en Collège agricole masculin et d'autre part, de l'école ménagère agricole en collège agricole féminin. Enfin, est envisagée la création d'un collège agricole à Lannemezan et à Campan, ce dernier étant plus tourné vers l'agriculture de montagne.

Les discussions politiques s'engagent pour mettre en place ce programme prévisionnel

L'idée de créer un lycée agricole mixte à Tarbes n'est pas soutenue par les politiques locaux. Comme il n'existe pas de nouveau domaine agricole à mettre à disposition et que la Chambre d'agriculture défend Vic-en-Bigorre, l'idée est abandonnée.

L'école d'hiver de Bagnères-de-Bigorre étant de petite taille, sans domaine et ne figurant pas dans le projet de 1962, elle est transformée en **Centre de Formation Professionnelle Agricole pour Jeunes (CFPAJ)**. Il ferme en 1974.

La bagarre s'engage alors entre Lannemezan, Capvern et Campan pour créer un troisième collège agricole. La création des collèges de Vic-en-Bigorre et de Saint Gaudens mettent un terme au conflit. Il n'y aura pas de troisième collège agricole pour la zone de montagne et de piémont.

Les pressions locales et départementales sont très fortes pour transformer l'école d'hiver de Vic-en-Bigorre en Lycée agricole. Pour faciliter les choses la Chambre d'agriculture décide de céder son Domaine des Acacias au ministère de l'Agriculture le 8 août 1963. La transformation en **collège agricole masculin** est alors acquise. Elle nécessite de nouvelles constructions, d'ateliers, d'internat, d'externat et d'un amphithéâtre. L'exploitation agricole est reconstruite au sud-ouest du domaine à l'emplacement actuel. Durant la période transitoire, les formations de l'école d'hiver ferment progressivement pour être remplacées par les formations du collège agricole. Le collège est officiellement créé en 1965 et obtiendra la personnalité civile le 22 décembre 1968. Progressivement les formations allèrent de la 4° au BEPA et BTA à option. Un nouveau domaine est acquis à la Barthe en 1968, permettant d'ouvrir un champ du possible dans le domaine de la forêt.

Le 4 novembre 1977, le collège agricole de Vic-en-Bigorre est transformé en **Lycée agricole**, il prendra temporairement le nom de lycée départemental. De nouveaux bâtiments furent construits et réaménagés entre autres, le CDI, le self et un gymnase. Cela permet au lycée d'avoir des formations de BTA Généraliste et les BTSA tout en prenant la dimension forestière.

En juillet 1963, afin de créer un **collège agricole féminin**, le Conseil général rétrocède à l'État le domaine d'Adriana. Le collège agricole féminin est officiellement créé en octobre 1966, ce qui permet d'ouvrir une classe de 4°. Contrairement à ce qui s'est passé à Vic-en-Bigorre, la totalité des formations de l'école ménagère est transférée au collège. Les formations ménagères se poursuivent jusqu'en 1969. Cette même année, son annexe ménagère de Vic-en-Bigorre est fermée. Les filières ménagères se transforment en filière Service en Milieu Rural. Une sous option « hôtesse d'accueil en milieu rural » marque la vie du collège de 1968 à 1973. Les élèves avaient un costume bleu clair de type hôtesse de l'air. Elles ont été mobilisées pour animer plusieurs manifestations dans le département. En 1967, les productions animales sont abandonnées sur l'exploitation.

1973 est une année de modifications : le collège perd sa dénomination de collège agricole féminin, il devient mixte et sa première formation dans le domaine horticole est mise en place.

En 1979, le Collège Adriana est transformé en **Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole (LEPA)**. Il a définitivement une orientation horticole.

La création du **Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)** de Lannemezan fut un long chemin de croix. S'appuyant sur l'existence du foyer de progrès, la municipalité de Lannemezan propose dès 1962 un terrain pour créer un collège agricole. Ce projet n'ayant pas abouti, elle demande la création d'un Centre de Formation et de Promotion Agricole. Après de multiples tractations, le 14 mars 1967, le ministère de l'Agriculture donne son accord pour créer un CFPA pour jeunes qui fonctionne jusqu'en 1969, il devient un CFPPA pour adultes par la suite. Le directeur du CFPAJ fut Charles THIRY, il fut le premier directeur du CFPPA de Lannemezan¹

En 1963, faute de création du lycée agricole mixte à Tarbes est créé un **Centre de Formation Professionnelle Horticole**. Il est dirigé par le DSA avec le soutien du syndicat des horticulteurs et des municipalités de Tarbes, Lourdes et Bagnères de Bigorre. Pour ses débuts, il est logé dans les locaux de la FDSEA à la Maison de l'agriculture et à partir de janvier 1964 dans l'ancien Foyer des vieux au sud du jardin Massey. Il ne fonctionne que trois ans.



Pour l'enseignement privé, le Centre agricole de la Barthe-de-Neste est reconnu par le ministère de l'Agriculture en 1961. Il est transféré à Beaudéan avant de fermer en 1966. Plusieurs centres ruraux assurent des formations ménagères et de service ayant une orientation agricole, notamment à Maubourguet et à Galan.

Mais le plus marquant reste la création de deux **Maisons Familiales et Rurales (MFR)** dans le département. La MFR de Castelvieilh, créée en 1963, a au départ des formations masculines et devient mixte en 1983, elle compte alors 65 élèves. La deuxième MFR, celle d'Arcizac-Adour, créée en 1965 dans l'ancien centre rural, dispense des formations féminines jusqu'en 1983.

De 1966 à 1978, départementalement, l'enseignement agricole public et privé sont placés sous la tutelle de la délégation départementale des services agronomiques dirigée par les ingénieurs en chef d'agronomie Gilbert DELMAIL puis André VIGNES. La délégation est localisée sur le domaine d'Adriana.

¹ Liste des directeurs du CFPPA : Charles THIRY, Bernard LACAZETTE, Christiane LELAY, Claude MIQUEU, Claude GUILLOT, Guy VAUTARD, Jean-Pierre DEGOIT, Alban LAGAHE, Marc NONON, Laurent ROUZEAU, Albert MALABIRADE, Isabelle ROHAUT, François TABEL, Mathilde BOURDIEU, Lionel CORTESE depuis 2020.

L'enseignement agricole se rénove

Les lois du 9 juillet 1984 pour l'enseignement public et du 31 décembre 1984 pour l'enseignement privé ont porté rénovation de l'enseignement agricole (lois dites Rocard).

Elles fixent 5 missions à l'enseignement agricole : : assurer la formation [...] initiale et continue ; participer à l'animation et au développement des territoires ; contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle [des apprenants] ; contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation [...] ; participer à des actions de coopération internationale.

Pour l'enseignement public il y a création des Établissements Publics Locaux. Ils ont leur propre projet d'établissement. Ils sont constitués de centres constitutifs et ils sont présidés par un professionnel ou un élu.

Cette réforme a des implications pédagogiques : l'enseignement est modulaire et pluridisciplinaire. L'évaluation se fait pour moitié en contrôle continu et pour moitié en contrôle final.

Le 29 novembre 1985 est créé l'**EPLEFPA de Vic-en-Bigorre**. Le 27 mai 1992 le lycée prend le nom de Jean MONNET. Il est composé du lycée agricole qui a développé ses formations BTSA et licence pro et complète son dispositif de formation en allant dans le domaine de l'environnement, à cela se rajoute l'exploitation agricole, le CFPPA et le CFAA 65. Le 17 novembre 1985 est créé l'**EPLEFPA de Tarbes Adriana**. Il est composé du lycée horticole qui s'est ouvert à tous les domaines de l'horticulture (pépinières, productions florales, jardins espaces verts, vente, animalerie et agroéquipement), de l'exploitation horticole, d'un atelier pédagogique en animalerie et deux antennes du CFAA et du CFPAA. Cette transformation s'est accompagnée de nombreuses constructions facilitées par la régionalisation. L'enseignement privé en formation initiale disparaît progressivement, la MFR de Castelvieilh arrête ses formations initiales en 1993 et ses formations continues en 1999. Les seules formations privées agricoles existantes sont celles assurées par la Chambre d'agriculture dans le cadre du FAFSEA et du FAFEA et maintenant dans le cadre de VIVEA à destination des agriculteurs.



BILAN DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DÉPARTEMENTAL de 1847 à nos jours

Si nous prenons du recul nous pouvons dégager deux grandes périodes :

Celle d'avant 1960, deux ministères assurent l'enseignement agricole. Les établissements agricoles fixes sont de petite taille, leur durée de vie en moyenne est courte parce que fragiles sur le plan financier. L'enseignement saisonnier prédominant forme le plus d'élèves. Les centres de formation ont été créés par des élus politiques ou des responsables de l'administration agricole, proposant un enseignement principalement accès sur l'agriculture et l'horticulture. Durant cette période, le département des Hautes-Pyrénées a fait preuve d'audace et a implanté l'enseignement agricole sur ses terres.

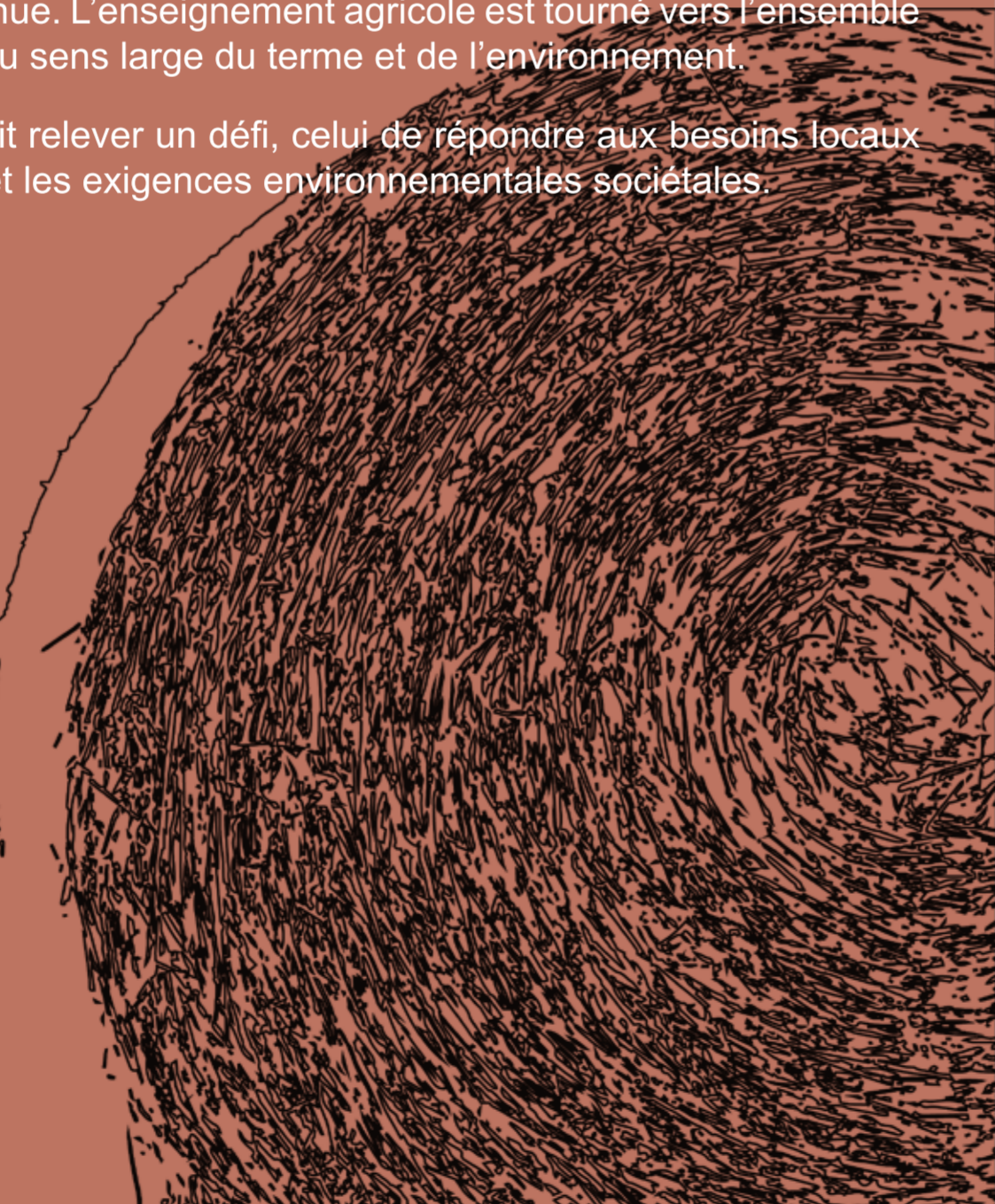
Après 1960, l'enseignement agricole placé sous la tutelle unique du ministère de l'Agriculture rentre dans une logique de système institutionnel, ce qui lui assure une pérennisation. Le niveau des formations s'élève et s'ouvre au domaine rural au sens large du terme. Les établissements privés disparaissent alors que les établissements publics se regroupent. Il ne reste donc plus que deux EPL agricoles dans le département. Le niveau des formations s'y élève continuellement et le nombre d'élèves augmente tant en formation initiale que continue alors que le nombre d'agriculteurs diminue. L'enseignement agricole est tourné vers l'ensemble des métiers du vivant, des secteurs du milieu rural au sens large du terme et de l'environnement.

Pour les années à venir, l'enseignement agricole doit relever un défi, celui de répondre aux besoins locaux qui conjuguent : économie, spécificités territoriales et les exigences environnementales sociétales.

Marc BEILLOT

Président de l'AMOMA 65

Docteur en géographie humaine



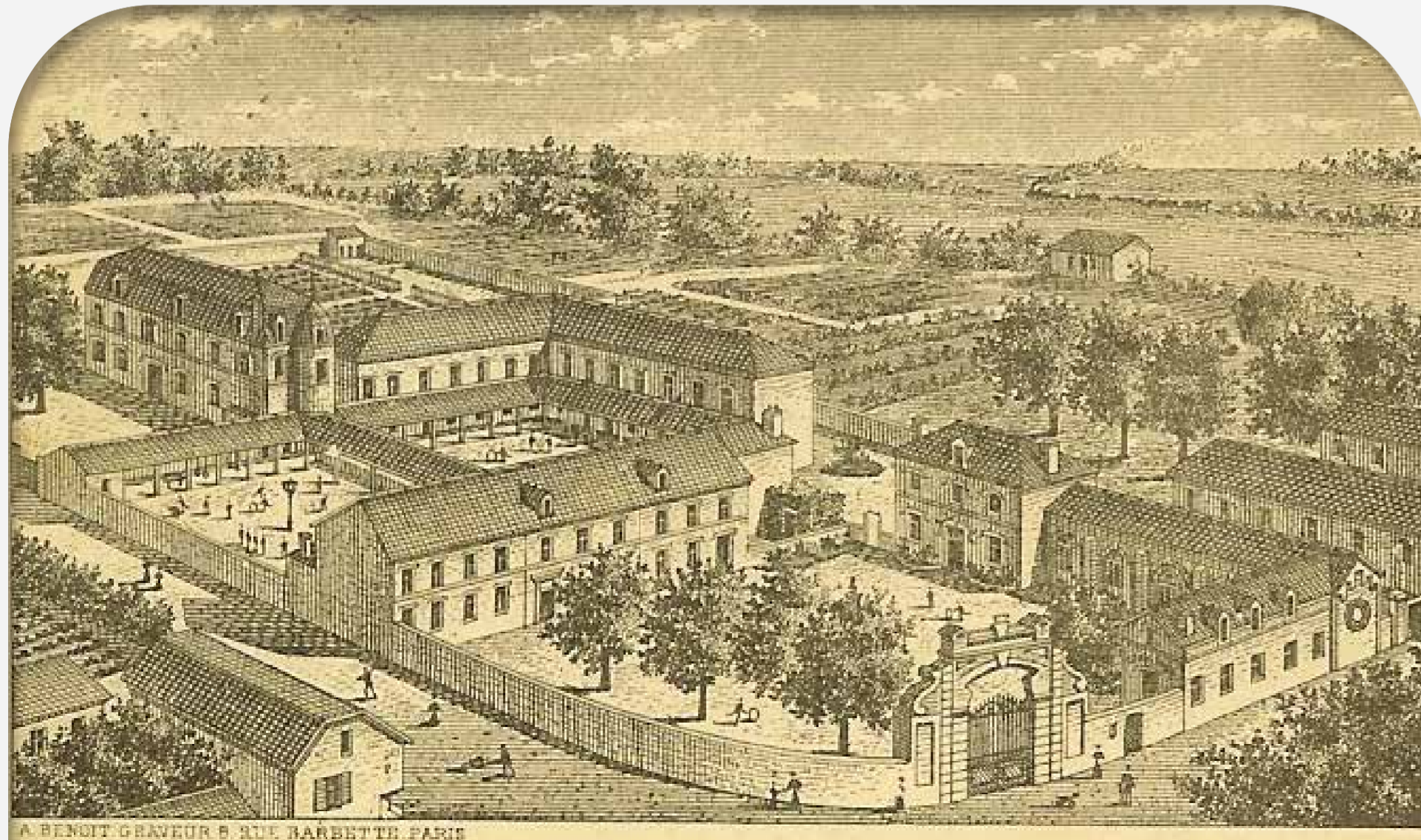
IL Y A 100 ANS,

L'ÉCOLE D'AGRICULTURE D'HIVER FIXE

La première moitié du XX^{ème} siècle aura vu, dans le département, un fort développement de l'enseignement agricole saisonnier. Il fait suite à un enseignement élitiste (ferme-école de Visens et École pratique d'agriculture de Villembits) qui a touché peu de personnes. Les élus, les responsables de l'administration et les professionnels ont été très attentifs au développement d'un enseignement agricole de masse. C'est dans cet esprit qu'est apparue l'École d'agriculture d'hiver.

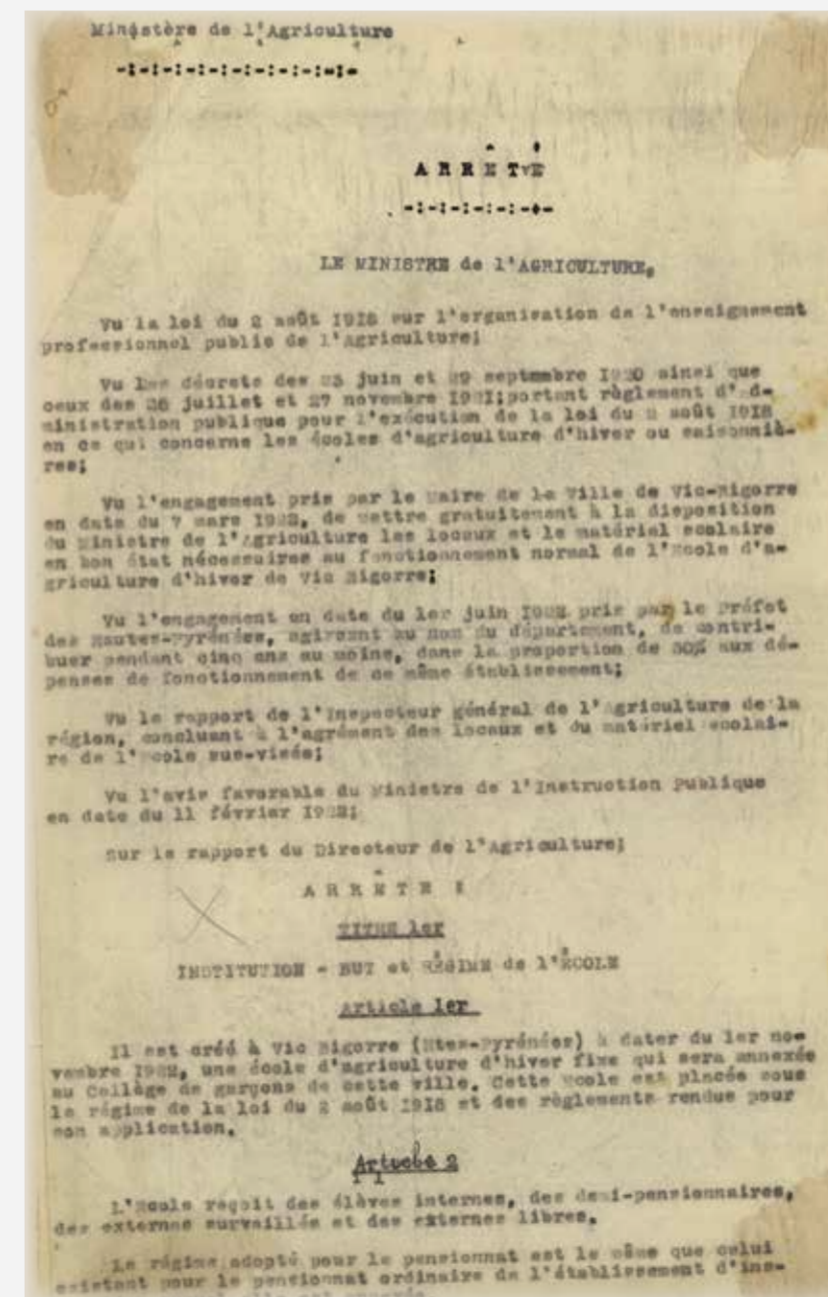
Genèse de l'École d'agriculture d'hiver

Le député-maire de Vic-en-Bigorre, Joseph FITTE, informe le conseil municipal le 30 mars 1912 qu'il avait demandé au ministère de l'Instruction publique la création d'une École Primaire Supérieure (EPS) à orientation agricole comme celle qui avait été créée en 1909 à Bagnères-de-Bigorre. En 1911, sont construites des salles de cours situées à l'aile nord de la cour des petits du Collège des garçons, elles permettaient ainsi d'accueillir cette formation. Son ouverture était prévue pour le mois d'octobre 1912. Le Conseil municipal lors de la séance du 10 juin 1912 entérine la répartition hebdomadaire des cours : 4h en première année et 12h les deuxième et troisième année de formation. « Considérant que la ville prend en charge la moitié des travaux de construction et de mobilier et matériel nécessaire, le conseil municipal demande au ministère de l'Instruction publique d'assurer les salaires du directeur et des maîtres auxiliaires ». Les difficultés financières apparaissant et ayant eu connaissance d'une circulaire ministérielle relative à la création d'écoles d'agriculture d'hiver dans les lycées et collèges. Considérant que le collège et l'école primaire supérieure de Vic-Bigorre situés au centre d'une région agricole et viticole pourrait contribuer à augmenter la productivité du sol de cette contrée par l'annexion d'une école d'agriculture d'hiver [...] Considérant que le concours du personnel universitaire serait assuré et les locaux du collège de garçons parfaitement suffisants et que le personnel technique pourrait être également recruté sur place [...].



Considérant d'autre part qu'il ne faut point copier fidèlement ce qui a été fait dans le nord de la France [...] il faut une école d'agriculture d'hiver fonctionnant d'après les besoins et les habitudes des populations et les circonstances climatiques de la contrée. Considérant que, parvenus à l'âge de 16 ans, les jeunes gens sont utilisés aux travaux agricoles tant en hiver que l'été [...]. Considérant enfin que la fixation de l'âge d'admission à 16 ans serait un obstacle au recrutement [...]. Pour ces motifs, le Conseil à l'unanimité émet le vœu qu'une école d'agriculture d'hiver soit annexée au collège de garçons de Vic-Bigorre [...] et que l'âge d'admission soit fixé à 13 ans ». Lors de la séance du 16 août 1913 la réponse du ministère de l'Agriculture est communiquée « invitant le Conseil municipal à examiner s'il ne conviendrait pas d'élever l'âge d'admission à un minimum de 16 ans et à voter en principe la part de dépense qu'il conviendrait à mettre à la charge de la ville ». Le Conseil, après discussion, décide de maintenir sa première demande, c'est-à-dire l'âge minimum de 13 ans et vote en principe la part de dépense qui pourra incomber à la ville. Ce désaccord et la Première Guerre mondiale mirent un terme à cette première demande de création de l'École d'agriculture d'hiver de Vic-en-Bigorre. Suite à l'échec de la création de cette école, l'École ménagère agricole ambulante subit plusieurs « attaques » de la part de Joseph FITTE. Lors de la séance 16 août 1913, il fait adopter une délibération demandant la création d'un cours d'enseignement ménager à l'École primaire supérieure de jeunes filles de Vic-en-Bigorre. Le refus de l'inspecteur d'académie est communiqué lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 1913. Succédant à Joseph FITTE décédé en 1915, le Président du conseil municipal, Gustave RIVIERE, revient à la charge : « le comité de patronage de l'école primaire supérieure de jeunes filles de Vic-Bigorre par délibération du 28 février 1918, a émis le vœu qu'un professeur spécial d'enseignement ménager soit nommé à cette école afin de créer au plus tôt une section ménagère agricole ». Lors de la séance du conseil municipal du 2 avril 1918 il indique « actuellement la réalisation de ce vœu ne paraît pas facile, l'école étant entourée de voisins qui empêchent son extension ».

Création de l'École d'agriculture d'hiver fixe : le 12 septembre 1922



Mais surtout, la loi de 1918 impulse la création de l'École d'hiver fixe de Vic-en-Bigorre. Dès 1920, le maire Jean BARROS dépose une deuxième demande de création. Le sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Henri QUEUILLE adresse un courrier au préfet, Henri-Alfred STECK dans lequel il indique que la création de l'École agricole d'hiver pourra être décidée au plus tôt le 1er octobre 1921.

Trois arrêtés ministériels ont été pris le 12 septembre 1922. Le premier est un texte général portant création de l'École d'hiver, « vu l'engagement pris par le maire de la ville de Vic-en-Bigorre du 7 mars 1922, de mettre gratuitement à la disposition du ministère de l'Agriculture les locaux et le matériel scolaire en bon état nécessaire au fonctionnement normal de l'École d'agriculture d'hiver de Vic-en-Bigorre [...]». Article 1 : Il est créé à Vic Bigorre (Htes-Pyrénées) à dater du 1er novembre 1922, une école d'agriculture d'hiver fixe qui sera annexée au collège de garçons de cette ville [...].

Article 2 : L'école reçoit des élèves internes, des demi-pensionnaires, des externes surveillés et des externes libres... ». Le deuxième arrêté porte sur l'administration partagée de l'école et la création du conseil de surveillance et de perfectionnement et le troisième arrêté nomme les premiers directeurs et professeurs.

A ses débuts l'École d'agriculture d'hiver est située dans le Collège de garçons et plus précisément dans les locaux l'École Primaire Supérieure (EPS) de Vic-en-Bigorre. Le 2 février 1926 le conseil de surveillance se pose la question des locaux et des terrains d'applications nécessaires au bon développement de l'École d'agriculture d'hiver. Afin de renforcer sa dimension agricole, il convient d'une part, de renforcer les cours théoriques et pratiques et d'autre part, de lui attribuer un local afin d'assurer sa dimension d'École d'agriculture fixe. Le 27 novembre 1926, le conseil de surveillance signale l'attribution d'une salle spécifique à l'École d'hiver. Elle est située à la gauche de l'aile de l'EPS dans la cour des petits.

Fonctionnement de l'École d'agriculture d'hiver fixe

L'École d'agriculture d'hiver étant située dans le collège de garçons, son administration est bicéphale. Le professeur d'agriculture de Vic-en-Bigorre est directeur technique de l'école, le premier fut M. SARRADE. Le principal du collège de garçons est le directeur administratif. Le premier fut M. GOUILLY.

L'administration est placée sous le contrôle du comité de surveillance et de perfectionnement de l'École d'agriculture d'hiver. Le deuxième arrêté en définit la composition. Article 1 le comité est composé de : « Monsieur l'Inspecteur général de l'Agriculture de la région, Président ; le directeur des services agricoles des Hautes-Pyrénées, vice-président ; trois membres du Conseil général ; cinq notabilités agricoles du département, messieurs SEMPE, président du syndicat des Agriculteurs des Hautes-Pyrénées, GRAZIDE, à Bazet, LAHUSSE, vétérinaire, maire d'Andrest, LAFITTE, maire d'Artagnan ; le maire de la ville de Vic-Bigorre ; le professeur d'agriculture de Vic Bigorre, directeur technique de l'École d'agriculture d'hiver ; le principal du collège de Vic-Bigorre, directeur administratif de l'École d'agriculture d'hiver ».

La gestion de l'École d'agriculture d'hiver est assurée de 1922 à 1959 par la direction des services agricoles. A ses débuts les recettes de l'école sont à 70 % fournies par l'Etat et à 30% par le département (article 3 du premier arrêté de 1922). Ces ressources avec le temps se modifient notamment avec une participation du Crédit agricole et de la Chambre d'agriculture.

L'École d'hiver d'agriculture migre sur le Domaine des Acacias

Après la deuxième guerre mondiale, dans un contexte de volonté de faire progresser le progrès agricole, se pose la question du devenir de l'École d'agriculture d'hiver. Deux hommes se concertèrent étroitement pour faire évoluer ce dossier : Paul CAUSI, le Directeur départemental des Services Agricoles (DSA) et Paul DESPOUEY, le Président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées.

Les directeurs techniques furent

M. SARRADE (1922-1923),

Ernest GAYE (1923-1930),

M. LOBIT (1933 ...),

les noms des directeurs ne sont plus mentionnés dans les comptes rendus du conseil de surveillance et de perfectionnement après 1933.

En 1959, Bernard SCHMIDT sera le dernier directeur de l'École agricole d'hiver de Vic.



Paul CAUSI



Paul DESPOUEY

L'École d'agriculture d'hiver de Vic-en-Bigorre connaît un accroissement d'effectif et dans le même temps, il est envisagé de développer localement un enseignement ménager fixe qui serait une antenne de l'École ménagère agricole fixe départementale. Le fonctionnement est de type saisonnier en un an. Ces deux situations nécessitent que l'École d'agriculture d'hiver quitte le collège de garçons pour s'installer ailleurs. Il est envisagé de construire une réelle École d'agriculture d'hiver autonome dotée d'un bâtiment supplémentaire afin d'accueillir l'antenne de l'École ménagère agricole fixe départementale. Ces bâtiments pouvaient être implantés sur une partie du Domaine des Acacias, ancienne propriété de la famille ROTSCHILD, qui avait été acquise le 18 juillet 1950 par Monsieur VETTES. Pour mener à bien ce projet la Chambre d'agriculture l'achète le 13 novembre 1955. Sur le domaine il existait un hippodrome¹¹. Cet ensemble est inclus dans un Foyer de progrès agricole. Ce dernier a pour fonction de réunir sur un même site d'une part, des formations agricoles masculine et féminine et d'autre part, de réaliser des parcelles d'essais afin de diffuser localement le progrès agricole. Ce Foyer de progrès a son siège dans la maison de maître du Domaine des Acacias.



¹¹ Les courses officielles ont eu lieu de 1880 à 2009. La société des courses de Vic (1871) devenue en 1931 la société du Tivoli et le Trotting vicquois (1900) organisaient les courses lors des fêtes de la Saint Martin. Les courses avaient lieu les 2^e et 3^e dimanches de septembre. Après la deuxième guerre mondiale elles ont fusionné pour donner la société du Trotting et du Tivoli.

Le 21 janvier 1956 une convention est signée entre le ministère de l'Agriculture et le Président de la Chambre d'agriculture, Paul DESPOUEY. Elle indique en son article 1 qu' « une parcelle de 3ha 43 située sur le Domaine des Acacias, à Vic-Bigorre... est mise gratuitement à la disposition du ministère de l'Agriculture pour une période de 50 années, à compter du 1er mars 1956, pour y créer une École d'Agriculture fixe ». Le 19 novembre 1956, le DSA « fait part au conseil de surveillance de ses espérances de la construction prochaine d'une école entièrement nouvelle sur le Domaine des Acacias, mis à la disposition du ministère de l'Agriculture par la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées ». L'école ayant un rayonnement de plus en plus important (Hautes-Pyrénées, Gers, Pyrénées-Atlantiques) le nombre d'élèves internes augmentant, il est prévu que la future école ait un externat, un internat et un foyer dans le bâtiment principal, un deuxième bâtiment correspondant aux ateliers, puis un troisième bâtiment pour l'annexe de l'école ménagère et un terrain d'application. La question des élèves internes s'est posée à partir de la rentrée de 1957, puisque certains élèves ont dû être logés hors du collège, notamment dans des locaux appartenant à l'hôpital. La nouvelle école ouvre à la rentrée scolaire de 1958, elle a tout de suite, des effectifs importants. La rentrée scolaire de 1959 marque un fort accroissement avec 53 élèves dont 46 pensionnaires, ce qui pose de nombreux problèmes d'internat. L'internat est alors réparti entre le site de l'école et ceux de divers locaux municipaux.



De 1959 à 1970, l'École d'agriculture d'hiver est gérée par l'association de gestion de l'école d'agriculture d'hiver. L'assemblée générale constitutive eut lieu le 27 octobre 1959. Le DSA, Paul CAUSI, expliqua tout l'intérêt de faire gérer l'École d'agriculture d'hiver par des exploitants, surtout si ce sont des anciens élèves. Les statuts adoptés sont identiques à ceux de l'école ménagère Adriana. L'article 1 indique que l'association « a pour but d'assurer en commun la vie matérielle des élèves à l'École d'agriculture de Vic-Bigorre, en vue d'offrir aux jeunes gens qui la fréquentent les conditions de pension les plus avantageuses. Son activité peut en outre s'exercer dans le domaine éducatif et culturel par l'organisation d'excursions et de voyages d'études, l'organisation des loisirs des élèves, ainsi que toutes manifestations tendant au rayonnement de l'École ».

La composition du conseil d'administration définie à l'article 4, comprend sept membres dont : « Deux membres de droit (Le Président de l'Association amicale des anciens élèves, le Délégué des élèves), trois membres élus au scrutin secret. Le DSA et le directeur de l'école siègent au conseil d'administration avec voix consultative. Le directeur de l'École est secrétaire ». L'article 10 indique la composition des recettes de l'association : 1° des cotisations et souscriptions de ses membres. 2° de subventions de l'État, des départements, des communes et Associations agricoles. 3° des ressources créées à titre exceptionnel. 4° des revenus de l'internat ». Elle eut comme premier président René CHEOUX, agriculteur de Ségalas.

Une convention est signée entre l'État et l'association de gestion de l'école, les biens de l'État étant mis gratuitement à la disposition de l'association. L'association gère les débuts du collège agricole. Ainsi fut créé un sous-compte « collège agricole ». L'assemblée générale de l'association, du 28 juin 1969, approuve sa liquidation qui devient totalement effective lors de la dernière assemblée générale du 17 mars 1970. Nous noterons que cette association au moment de sa dissolution gère les CFPJA de Bagnères de Bigorre et de Lannemezan, le foyer socio-culturel du collège agricole, l'amicale des anciens élèves et l'école ménagère de Vic-en-Bigorre.

Les effectifs de l'École d'agriculture d'hiver de Vic-en-Bigorre

Les effectifs ont été très variables.

Effectifs EAH de Vic-en-Bigorre



L'École d'agriculture d'hiver eut des débuts chaotiques et même un passage à vide à partir de l'année scolaire 1929-1930. Le conseil de surveillance tire alors la sonnette d'alarme le 10 avril 1930 « La commission recherchera s'il n'est pas possible d'envisager le déplacement du siège de l'école pour la rattacher à un autre établissement universitaire et de préférence à Tarbes ». Durant les trois années suivantes, certains cours sont fusionnés entre les promotions de première et deuxième année. A partir de l'année scolaire 1934-1935, les effectifs sont sur une courbe moyenne ascendante.

La pédagogie de l'École d'agriculture d'hiver

Sur le plan pédagogique, « la durée des études est de deux hivers, à raison de quatre mois maximum par hiver. La session s'ouvre habituellement en novembre et se termine en mars », article 9 du premier arrêté de 1922. La première session a eu lieu du 23 novembre 1922 au 24 mars 1923. Le mode de recrutement des élèves est défini par l'article 5 du premier arrêté de 1922 : « Les élèves sont reçus à l'école après un examen d'admission permettant de constater leurs aptitudes et leur degré d'instruction ... »

Les élèves pourvus du certificat d'études primaires sont reçus de droit, jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles [...] Les candidats aux bourses, quels que soient les titres dont ils sont pourvus, doivent subir l'examen ».

L'article 8 définit l'examen d'admission et d'obtention des bourses : « L'examen d'admission a lieu devant le Comité de surveillance et de perfectionnement. Il porte sur les matières faisant partie du programme du certificat d'études primaires. 1° langue française, 2° arithmétique, 3° histoire et géographie ».

Le troisième arrêté de 1922 nomme la première équipe pédagogique : « Article 3 : Sont également chargés d'enseignement à l'École d'agriculture d'hiver fixe de Vic-Bigorre : messieurs BOUÉ Jean-Charles, François BURON, vétérinaire à Vic-Bigorre, J.M. CARMOUZE, professeur à l'EPS (École primaire supérieure) à Vic-Bigorre, François VIGNEAUX, directeur des études à l'EPS à Vic-Bigorre, Julien TISNE, professeur à l'EPS à Vic-Bigorre, Narcisse LOUSTALET, chef de travaux agricoles à Vic-Bigorre, Cyprien LALANNE, chef de travaux horticoles, Victor CROTTE chef de travaux manuels du bois, Abel NAVARRE, chef de travaux manuel du fer, Joseph GARDEY, chef de travaux manuel du cuir ».

À l'origine, l'enseignement dispensé a une forte connotation pratique², c'est ce que rappelle le procès-verbal du comité de surveillance du 29 mars 1924 : « Après observations de MM BOUÉ et GAYE, le comité estime que l'enseignement devrait être surtout pratique et permettre aux élèves d'acquérir assez de dextérité dans l'exécution des travaux du bois, du fer, du cuir pour que de retour chez eux ils puissent suppléer aux manques de charrons, forgerons, bourreliers etc. ».

Le compte-rendu du conseil de surveillance du 27 novembre 1926, donne une première répartition hebdomadaire. Nous notons alors que l'enseignement théorique se renforce (20 heures pour la première année et 18h30 pour la deuxième année) et comprend plus de matières : législation, économie, génie rural, agriculture générale et spéciale, hygiène et police sanitaire, sylviculture et laiterie, horticulture et aviculture, zootechnie générale et spéciale, mathématiques et sciences naturelles, comptabilité et physique, géographie et français. Ces cours sont assurés par le directeur et le directeur-adjoint de la DSA, le directeur des services des laiteries fruitières, un ingénieur agronome, un vétérinaire et 4 professeurs de l'école primaire supérieure. L'enseignement pratique représente 12 heures (fer, bois, cuir et horticulture). En 1930, les cours théoriques des différentes matières agronomiques représentaient 14 heures hebdomadaires, l'instruction générale, 10 heures et les travaux manuels, 10 heures.

Le premier emploi du temps hebdomadaire figurant au compte-rendu du conseil de surveillance est mis en place pour les formations de 1940 / 1941. Nous noterons qu'à partir de 1948, des cours d'électricité, de moteurs et mécaniques, de machines agricoles et de motorisation font leur apparition. A partir de 1959, des travaux pratiques de maçonnerie et de pratique sur la ferme sont enseignés et, à partir de 1961, la pratique sportive rentre dans l'emploi du temps.

² Initialement le contenu de la formation était fixé par l'article 9 du premier arrêté de 1922 : « L'enseignement comprend, d'une manière générale, les matières ci-après : agriculture générale, cultures spécialisées de la région, horticulture (culture potagère, arboriculture fruitières), industrie agricole de la région, génie rural, notions de mécanique, machines agricoles, constructions rurales, drainage et irrigation, économie et législations rurales, zootechnie générale, zootechnie spéciale, extérieurs des animaux domestiques, hygiène vétérinaire, notions de sciences physiques et naturelles appliquées à l'agriculture ; mathématiques ; langue française, géographie agricole, dessin, instruction morale et civique, travaux manuels du fer et du bois... ».

L'article 10 du premier arrêté de 1922 définit les modalités d'évaluation : « Les élèves de l'École sont soumis, pendant le cours de leurs études, à des interrogations, à des examens. Ils ont, en outre, à subir à la fin de leurs études, un examen général de sorte, qu'il a lieu devant le Comité de surveillance et de perfectionnement ». Les élèves avaient une évaluation en cours de formation dans chaque matière, elle donnait lieu à une première moyenne qui pouvait avoir un coefficient 2. L'examen final comprenait une épreuve écrite et un oral. Par exemple, en 1937, les sujets d'écrits étaient les suivants, pour les premières années « Vous avez examiné les terres de votre exploitation. Quels sont leurs défauts ? Comment vous y prendrez-vous pour les améliorer ? Quels sont les engrais que vous emploierez de préférence ? ». Pour les élèves de deuxième année : « Indiquez sommairement la nature des terres et l'orientation actuelle de la production végétale de votre exploitation. Comment, compte tenu de cette situation, appliquez-vous les connaissances acquises à l'École d'hiver pour améliorer la production végétale (amendements, fertilisation, modifications à faire subir à l'assolement etc...) ? »

Les deux ans de formation sont clôturés par l'attribution du diplôme de fin d'étude des écoles d'agriculture d'hiver accordé aux élèves de deuxième année ayant obtenu leur moyenne générale. Un classement est effectué en fonction de la moyenne ce qui permet de récompenser les meilleurs élèves.

A partir de 1957 en plus du diplôme, une médaille est donnée au premier de la promotion et un prix est accordé aux quatre premiers par la chambre d'agriculture, le Crédit agricole, l'association de gestion et l'association des anciens élèves.

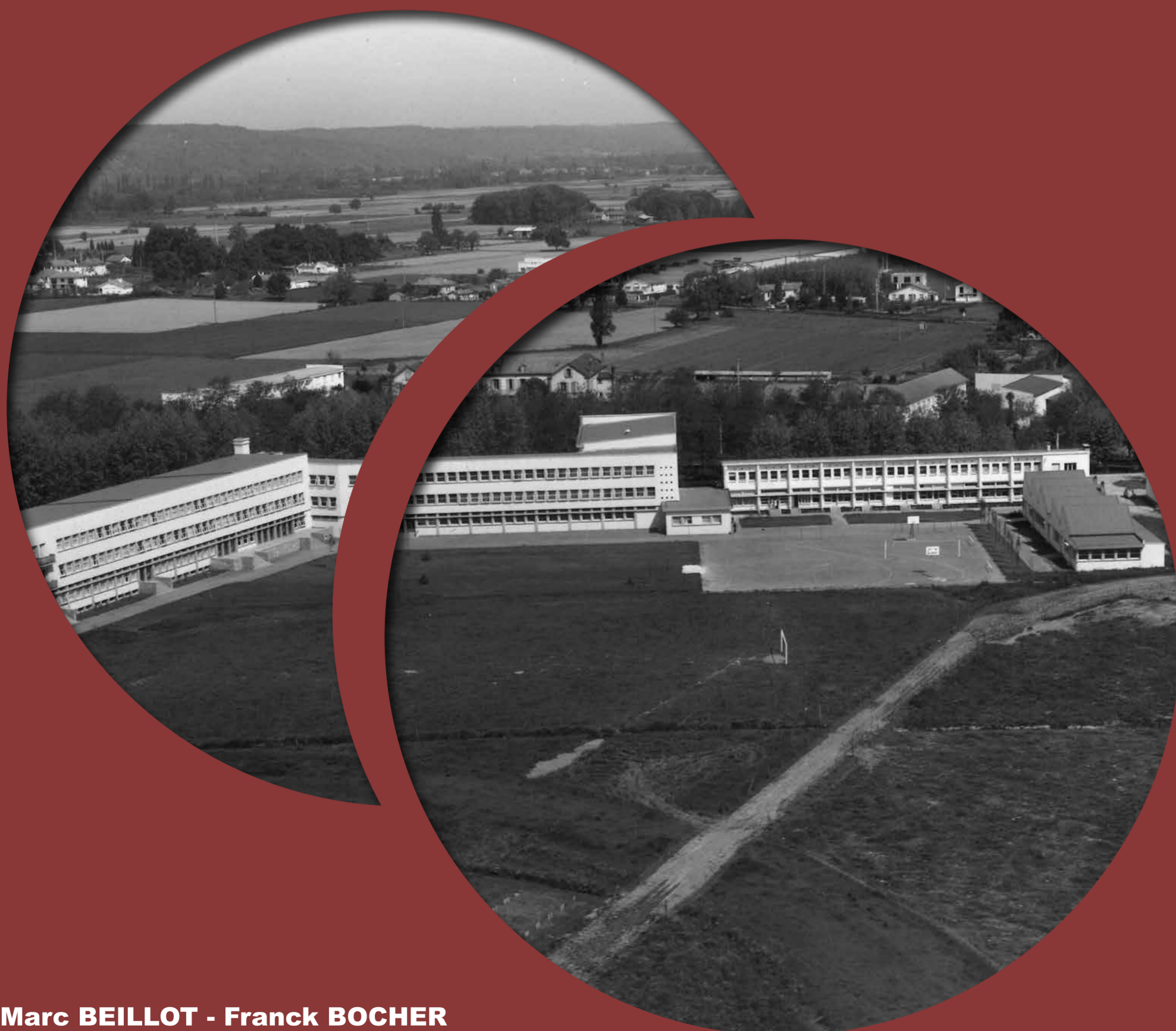
Le Domaine des Acacias un support pédagogique et expérimental

Par convention du 21 janvier 1956, la Chambre d'agriculture confie la gestion du Domaine des Acacias à « L'Association de Gestion du Domaine des Acacias pour le Progrès de l'Agriculture par la Vulgarisation et l'Enseignement ». L'article 1 définit son but qui est « d'améliorer l'exploitation du domaine dans l'intérêt des agriculteurs de la Vallée de l'Adour, et d'une bonne pratique pour l'enseignement de l'École d'Agriculture ». L'article 2 précise que « L'Association est constituée entre les personnes qui participent à la vie du Centre de Vulgarisation et de Progrès des Hautes-Pyrénées, et les personnes qui s'intéressent à son bon fonctionnement ». L'article 10 en définit les recettes : « 1° - des cotisations et souscriptions de ses membres, 2° - montant des ventes et produits de l'exploitation, 3° - subventions de l'État, de la Chambre d'Agriculture, du Département, des communes et Associations Agricoles, Ressources créées à titre exceptionnel et s'il y a lieu avec l'agrément des autorités compétentes ». Cette association a comme président Paul DESPOUEY.

Cette exploitation qui sert de domaine d'applications pour les élèves joue un rôle important dans la diffusion du progrès agricole. Lors du bureau de l'association de gestion du Domaine des Acacias du 12 avril 1956, « Monsieur CAUSI aborde le problème du matériel nécessaire à l'exécution des travaux de fenaison qui portent sur 21 ha. Actuellement, l'exploitation compte une paire de vaches de travail et les instruments adaptés à ce mode de travail. Il ne faut pas oublier que le Domaine des Acacias doit être un centre d'enseignement, de vulgarisation et que de ce fait les agriculteurs et les élèves de l'École surtout devront pouvoir y trouver matière à enseignement et progrès. Par conséquent un matériel moderne doit être acheté, d'autant plus qu'il faut envisager pour l'avenir d'augmenter la superficie des terres labourables soit par des locations, soit par des achats [...]. Dans ces conditions, M. CAUSI propose la liste, ci-dessous, du matériel dont l'acquisition s'impose d'urgence : 1 tracteur de 25 CV au moins, 1 barre de coupe de 1m80, une remorque, 1 épandeur à engrais, 1 charrue, 1 canadienne, 1 presse à fourrage ».

Marc BEILLOT

CRÉATION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE À TEMPS PLEIN DE VIC-EN-BIGORRE du collège au campus



Marc BEILLOT - Franck BOCHER

LA CRÉATION DU COLLÈGE AGRICOLE, AVEC SES DOMAINES DES ACACIAS ET DE LA BARTHE

L'annonce de la création du collège agricole en 1962

Le 20 novembre 1962, le directeur général de l'enseignement et des affaires professionnelles et sociales, Jean-Michel SOUPAULT écrit au DSA, Paul CAUSI²¹, « La Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées envisageait de céder à l'État, en vue de l'implantation d'un collège agricole, le domaine VETTES, sis à VIC-BIGORRE au lieu-dit Les Acacias, sous réserve d'être déchargée du paiement des annuités restant à courir au titre de l'emprunt qu'elle avait contracté pour l'acquisition de ce domaine. Par lettre visée en référence, vous m'exposez que la commune de Vic-en-Bigorre vient de décider, par délibération en date du 5 octobre 1962, de prendre en charge ces annuités. Elle souhaite toutefois maintenir, sur ce domaine, les deux courses hippiques annuelles [...]. Je vous confirme d'autre part, que la réalisation d'un collège agricole sur ce domaine³ est effectivement envisagée, la décision ne pouvant toutefois intervenir qu'après avis du Comité Départemental de l'Enseignement et de la Formation professionnelle agricoles⁴ ». Lors du conseil de surveillance et de perfectionnement du 20 mars 1964, « Monsieur CAUSI signale la prochaine transformation de l'école d'hiver en collège agricole qui comprendra deux cycles d'enseignement ».

Lors du congrès national des anciennes élèves de l'enseignement agricole ménager tenu à Bagneres les 27, 28 et 29 mai 1965, l'ingénieur général, René ULHEU « annonçait l'ouverture pour la rentrée d'octobre prochain du Collège agricole masculin de Vic-Bigorre – qui sera installé à proximité de l'École d'agriculture d'hiver – et la mise en service, dans le courant de l'année prochaine, du Collège agricole féminin sur le domaine de l'École d'Enseignement Agricole Adriana à Tarbes⁵ ». Les nouvelles constructions prévoient un externat, un internat, de nouveaux ateliers remplaçant ceux de l'école d'hiver, un amphithéâtre et des logements de fonction. A ses débuts le collège agricole, comme pour l'école d'hiver, un conseil de surveillance et de perfectionnement fut mis en place, la gestion était assurée par l'association de gestion de l'école d'hiver de Vic-en-Bigorre⁶.



Le collège agricole est créé en 1965

Le collège obtient la personnalité civile par le décret du 22 décembre 1966 et l'autonomie financière le 1er juillet 1967. Le premier conseil d'administration s'est réuni le 28 octobre 1968. Le seul directeur fut Gilbert BLAVIGNAC. Sur le plan des formations, une classe de 4^o de cycle II a été accordé à l'ouverture du collège parce que les bâtiments en construction n'étaient pas totalement fonctionnels. A la rentrée 1968, il avait les classes de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{ème} de cycle I ; 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{ème} de cycle II. En 1968, une réforme des parcours de formation conduit à la mise en place de deux cycles au lieu de trois. Le cycle court conduisant au BEPA en deux ans après la troisième (le BEPA a douze options et douze sous options) et le cycle long en deux ans après la seconde conduit au BTA à Option – BTAO (onze options et quatorze sous options) ou au BTA Général - BTAG ou au baccalauréat « sciences agronomiques et techniques » série D' créé en janvier 1969. Le collège développe alors plus les formations BEPA et BTAO. A la rentrée 1969, les formations sont : BEA, BAA, BEPA (option horticole culture légumière, elle est transférée en 1974 à Adriana). En 1970, le BAA est remplacé par le CAPA. A la rentrée 1971 se rajoute le BTAO conduite de l'entreprise agricole.

²¹ Entré dans l'administration de l'Agriculture en 1933, comme professeur d'Agriculture à Condom et Auch, en 1940, faisant fonction de directeur des Services agricoles à Confolens et Carcassonne (il eut des actes de résistance), en 1945, directeur des services agricoles des Hautes-Pyrénées jusqu'à sa retraite en 1965.

³ Sur une partie du domaine avait été construit l'école d'hiver, le centre ménager féminin, des ateliers. En plus, initialement, il y avait une maison de maître, une ferme et un hippodrome. Les bâtiments du collège allaient jouxter ces bâtiments.

⁴ Fond du lycée agricole de Vic, dossier construction du collège agricole, en cours de classement aux ADHP.

⁵ La Nouvelle République des Pyrénées du 3 juin 1965.

⁶ Il fut créé à partir du 7 novembre 1966 un sous-compte « Collège agricole » au sein de la comptabilité de l'association.

Effectif du collège agricole de Vic-en-Bigorre



L'école d'hiver d'agriculture poursuit son activité après la création du collège agricole. En 1965, elle avait quatre formations 1^o et 2^o année du diplôme des écoles agricoles d'hiver (55 élèves), BAA (18 élèves) et BPA (26 élèves). Elle fut transformée en Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Sociale Agricole (CFPPSA) en 1966. Le 14 octobre 1968⁷, il deviendra un CFPA puis un CFPAJ. Ce centre était habilité à recevoir des jeunes de 18 à 20 ans. En 1968, il avait une formation BP option agriculture-élevage (élevage dominant) qui fonctionnait trois jours par semaine (12 élèves dont 3 jeunes filles). Le CFPAJ ayant une activité très réduite est définitivement fermé en 1974.

Dès 1969, une demande de transformation du collège agricole en lycée est formulée auprès du ministère de l'Agriculture. Étienne ACHILLE FOULD, conseiller général apportera son soutien à ce dossier.

Seront rattachés au collège de Vic-en-Bigorre :

- le 7 mars 1972, le CFPAJ Bagnères de Bigorre ; il n'a pas d'exploitation agricole et il connaît des difficultés de recrutement et de fonctionnement. Il ferme le 1^o octobre 1974 ;

- le 10 mai 1976 : le CFPPA de Lannemezan n'a pas d'exploitation, il connaît de sérieuses difficultés en termes de bâtiments.



Promotion 1963

⁷ Compte-rendu du conseil de surveillance et de perfectionnement du 28 octobre 1968 du collège agricole, Fond lycée agricole de Vic-en-Bigorre – ADHP - en cours de classement.

Les Domaines des Acacias et de La Barthe au cœur de la création de l'enseignement agricole

Le Domaine des Acacias est cédé le 8 août 1963 à l'État pour construire le collège

Le collège agricole devait être doté d'une exploitation appartenant au ministère de l'Agriculture. Lors de l'assemblée générale de l'association de gestion du Domaine des Acacias du 22 mars 1963, son président, Paul DESPOUEY⁷⁷ déclare qu' « en ce qui concerne la situation du domaine [...] actuellement propriété de la Chambre d'Agriculture, sera vraisemblablement cédé à l'État au cours de l'année 1963. Néanmoins, la gestion du Domaine continuera à être assurée par l'Association jusqu'à ce qu'il soit annexé au Collège agricole dont la construction est à l'état de projet »⁸. Le domaine fut cédé à l'État le 8 août 1963 pour construire un collège agricole doté une exploitation agricole. En 1967, l'association de gestion du Domaine des Acacias cesse son activité. Une première modernisation de l'exploitation est réalisée avec la construction de nouveaux bâtiments d'élevage.

Le Domaine de La Barthe est acheté le 26 mars 1968

Le 26 mars 1968, le ministère de l'Agriculture achète à la veuve de Jacques FOURCADE⁹ une propriété, le Domaine de La Barthe, d'une surface de 106 ha sur les communes de Vic-en-Bigorre, St Lézer et Montaner (64), constitué principalement de terres inondables et de bois.

Le premier directeur de l'exploitation est alors Bernard SCHMIDT.¹⁰ L'exploitation s'est orientée vers la production laitière avec un troupeau de 25 vaches de race Frisonne sur le Domaine des Acacias.



⁷⁷ Le dernier notable responsable agricole du département. Il allie agriculture et politique. Elu au conseil d'arrondissement (1925), Maire de Castelnaud-Rivière-Basse (1931), président de la CUMA de Castelnaud (1935), Président de la cave coopérative du madiranais (1949), Président de la CGA et de la FDSEA (1951), Président de la chambre d'agriculture (1953), conseiller général (1969).

⁸ Registre des délibérations de l'association de gestion du Domaine des Acacias, p 26 – Fonds du lycée agricole ADHP en cours de classement.

⁹ Député et vice-président de l'assemblée nationale.

¹⁰ Puis les directeurs(trices) sont Maurice TOUZANE, Bernard MATHIEU, Benoît CASSOULET, Clara FONT depuis 2018.

LE COLLÈGE EST TRANSFORMÉ EN LYCÉE EN 1977

Le lycée départemental n'aura vécu que 4 ans

Dans les Hautes-Pyrénées, les plus grandes évolutions vont venir de l'enseignement public. Le décret du 4 novembre 1977 va transformer le collège agricole de Vic-en-Bigorre en lycée agricole^{10*} qui est temporairement appelé lycée départemental. Cette dimension de lycée départemental est combattue par les syndicats nationaux de l'enseignement agricole, localement le SNETAP conteste aussi l'absence de moyens spécifiques en termes de postes d'enseignants lors de cette transformation en lycée. Ce terme de lycée départemental est abandonné en 1981.

Le lycée agricole et forestier

S'appuyant sur son exploitation qui comprend un important domaine forestier de 35 ha réparti en deux massifs, le lycée prend une orientation forestière complémentaire. Le lycée choisit alors de s'appeler lycée agricole et forestier. Cela se concrétise après par l'ouverture du BEPA Travaux forestiers en septembre 1975 puis par la mise en place de la formation de Brevet de Technicien, travaux forestiers transformée en bac pro. Les effectifs et les spécialités se diversifiant de nouvelles constructions sont réalisées (agrandissement des externats et internats, gymnase, installations sportives et CDI).

L'EPLEFPA est créé en 1985

Suite au décret du 29 novembre 1985 est créé l'EPLEFPA de Vic-en-Bigorre ayant deux centres constitutifs : le Lycée agricole (l'exploitation est intégrée dans le lycée), le CFPPA. Il est confirmé par l'arrêté du 19 décembre 2001 qui reconnaît les trois centres constitutifs (LEGTA, Exploitation, CFPPA).

L'EPLEFPA est présidé par un professionnel. Le premier président de l'EPLEFPA^{11*} fut Roger SUZAC^{11*}, président de la chambre d'agriculture, qui cumula aussi les fonctions de président de l'EPLEFPA de Tarbes Adriana.



^{10*} Les directeurs du lycée puis d'EPLEFPA dès 1985 furent Gilbert BLAVIGNAC (1977-1984), Jacques GILLET (1984-1990), Brice DENIS (1990-1991), Jacky GOLLIOU (1991-février 1995), intérim assuré par Jean-Louis TERNET (1995), Michel JONARD (1995-1996), Robert CHAZELLE (1996-2002), Jean-Louis GAILLAGUET (2002-2006), Martine DUFAURE (2006-2010), Jean-Marie SAUBANERE (2010-2013), Jérôme JACQUES (2013-2019), Franck BOCHER (2019-...).

^{11*} Les présidents de l'EPLEFPA de Vic-en-Bigorre furent Roger SUZAC (1983-1995), Jean-Louis CAZAUBON (1995-2011), Marie-Lise BROUEIL (2011-2016), Sylvain ANDRIEU (2016-2021), Christian FOURCADE (depuis 2021)

^{11*} Vice-président du CDJA (1958), Secrétaire général de la FDSEA (1960), président de la FDSEA (1964), Vice-président de la chambre d'agriculture (1966), président de la chambre d'agriculture et de l'ADASEA (1970), il occupa des fonctions au sein des conseils d'administration du Crédit agricole, de la SAFER, de la CAD, conseiller régional (1995).

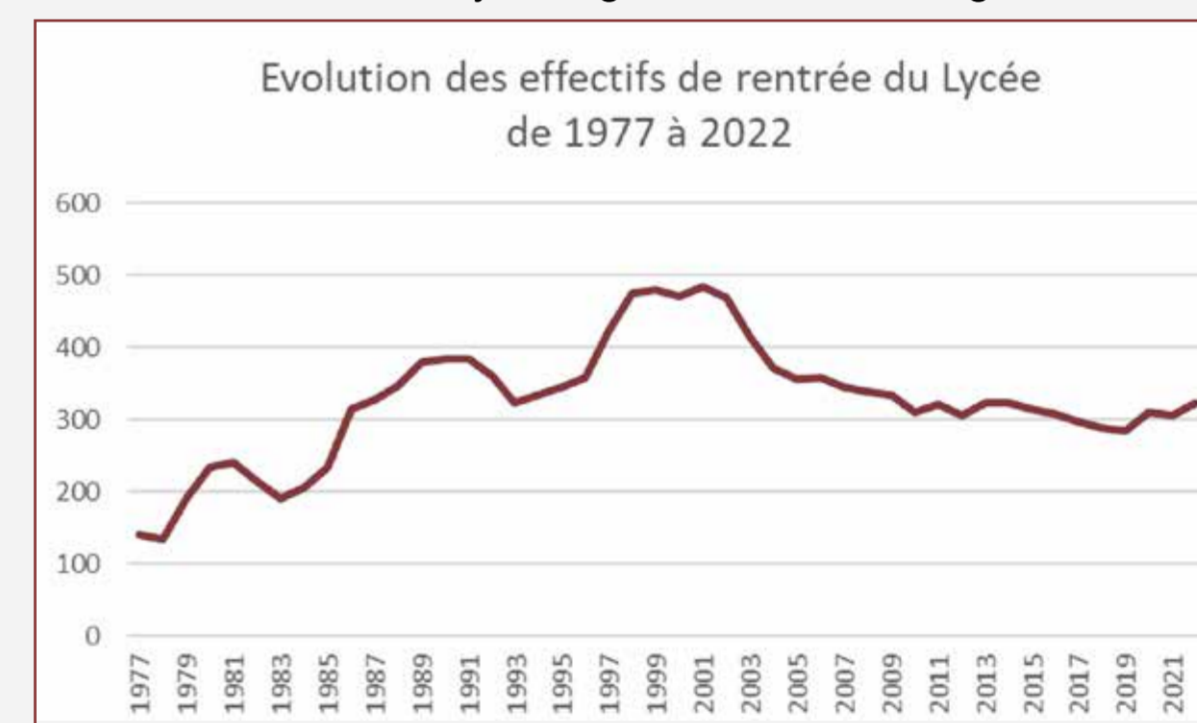
Dar décret publié au JO du 12 décembre 1990, le lycée devient Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole - LEGTA. Le conseil d'administration du 27 mai 1992 donne le nom de Jean MONNET au lycée^{12*}.

Sur le plan pédagogique le lycée connut diverses évolutions pédagogiques. Globalement nous pouvons noter la diminution des formations de cycle court en fonction des aléas sur le devenir des 4ème et 3ème. Le maintien des formations de niveau bac^{13*} dans le domaine agricole et forestier avec toutefois une chute des effectifs due à la réforme du bac pro.

Une démarche de création du Campus Agri-environnement Nature & Forêt

Enfin, nous voyons le développement du cycle supérieur court avec les ouvertures de nouvelles classes et de nouvelles filières en BTSA, ces formations ayant un recrutement national plus garanti : BTSA techniques agricoles et gestion de l'entreprise - TAGE en 1986, devenu Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation (ACSE) en 1989 ; Technico commercial option bois et grumes – TECOBOIS en 1991, devenu Technico commercial – produits de la filière forêt-bois, complété par le BTSA Gestion Forestière (GF) en 1999 soutenu par la profession et le ministre de l'Agriculture Jean GLAVANY^{13*}, et le BTSA Gestion et Protection de la Nature (GPN) en 2011. Deux licences pro sont alors mises en place à partir de 2007 en partenariat avec les universités : Licence pro Gestion et Animation des Espaces Montagnards et Pastoraux (GAEMP) et licence pro Métiers du Bois. L'établissement prend alors le nom de campus Agri-environnement Nature et Forêt de Vic en Bigorre en 2021.

Effectifs du lycée agricole de Vic-en-Bigorre



Le recrutement des élèves des Pyrénées Atlantiques et du Gers commencé dès la création de l'école d'agriculture d'hiver s'est fidérisé avec la création par Claude MIQUEU^{13**}, conseiller général, d'un syndicat des transports scolaires du Val d'Adour présidé ensuite par Christian LASTECOÛÈRES, adjoint au maire de Vic-en-Bigorre et CPE du lycée. Ce recrutement s'est élargi au niveau national avec l'ouverture des formations forestières et des BTSA.

A la rentrée 2023, le champ de formations est divers : 3° de l'Enseignement Agricole, 2° Générale et Technologique, Bac techno Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV), Bac pro Conduite, Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA) et Forêt, BTSA ACSE, GPN, TECOBOIS et GF. Le lycée agricole s'illustre particulièrement avec la mission internationale. Des coopérations ont eu lieu avec plusieurs pays de Scandinavie, d'Europe centrale et d'Europe du sud dans le cadre des programmes européens ERASMUS+.

^{12*} Il y eut trois propositions de noms (Jean MONNET, Olivier de SERRES, Edgard PISANI). Après vote, le nom Jean MONNET fut retenu.

^{13*} Les formations de type brevet agricole évolueront en Bac techno sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement – STAE en 2001 et en Bac pro. Une formation bac S Biologie, écologie, agronomie et territoire fut temporairement ouverte en lien avec le lycée Pierre MENDES FRANCE, elle fut mise en place en 2008 et arrêtée en 2015.

^{13**} Jean GLAVANY, chef de cabinet de François MITTERRAND (1981-1988) ; secrétaire d'État à l'Enseignement technique (1992-1993), ministre de l'Agriculture et de la Pêche (1998-2002), élu national et local (député des Hautes-Pyrénées (1993-1998 ; 2002-2017) ; maire de Maubourguet (1989-1998) ; conseiller départemental (1992-2002 vice-président ; 2011-2021) ; conseiller régional de Midi-Pyrénées (1992-1993).

Une exploitation agricole qui s'adapte lentement aux mutations de l'agriculture et de l'élevage

L'exploitation du lycée agricole a poursuivi son évolution en procédant à des échanges de terres afin de réduire sa dispersion sur le territoire. En 1974, la surface totale de l'exploitation est de 112 ha ¹⁴, en 1984, elle est de 109 ha 79. De 1976 à 1988, elle développe son troupeau laitier en pratiquant une sélection plus poussée dans la race Frisonne devenue Prim Holstein avec une modernisation des bâtiments et le développement de la pratique de l'ensilage. Dans le même temps, elle pratique des expérimentations dans les domaines de l'aquaculture, de la production de poulains lourds et de porcs en plein air. Comme toute entreprise agricole, le quotidien est fait d'imprévus, ainsi, en 1985, le troupeau laitier est atteint de leucose. La totalité du troupeau des mères est abattue ainsi qu'une partie du troupeau des génisses. De 1989 à 2006, l'objectif est d'intensifier les productions avec une amélioration foncière sur le Domaine de La Barthe qui se traduit par le drainage de 22 ha et la mise en place d'un système d'irrigation sur le domaine des Acacias, un renforcement de l'alimentation à base de maïs et l'arrêt du pâturage pour le troupeau laitier et la création d'un atelier de canards gras de 720 places en 1997.

Depuis 2007, l'exploitation se tourne vers l'agriculture durable et l'agro-écologie : reprise du pâturage, introduction de Brunnes des Alpes en 2006 dans le troupeau laitier, accueil de vaches lourdaises en 2007, mise en place de nouvelles cultures, intégration du non labour et semis direct en 2012. Une unité de méthanisation de 190 KWe (pour une production de 1,4 MWh) est construite en 2015 inaugurée par le président de la Région Midi-Pyrénées, Martin MALVY. Des expérimentations sont mises en place sur la réduction des pesticides en 2016. Des ateliers pédagogiques agro-écologiques voient le jour progressivement : rucher école en 2014 sur une pelouse calcaire du site de La Barthe ; en permaculture, le jardin Mandala en 2019 et en 2022 un potager à la place des tribunes de l'ancien hippodrome ; une collection fourragère en 2021 ; et lancement d'une basse-cour écologique pédagogique en 2020 en face du potager, à l'entrée de la ferme. Enfin une pépinière génétique de vaches lourdaises et béarnaises a été créée en 2021 (troupeau ayant vocation à monter en estive) et de l'éco-pastoralisme ovin sur le site des étangs a vu le jour en 2022.

DES CFAA ET CFDDA AU CFA-CFDDA65

Le CFPPA (centre de formation professionnelle et de promotion agricole) de Lannemezan poursuit son développement

À ses débuts le CFPPA de Lannemezan dispense des formations débouchant sur les stages 200 heures et le BPA Agriculture Élevage en deux ans ; en 1973 il y a 30 adultes. Elles ont lieu du 1er novembre au 30 juin, les personnels enseignants non titulaires ont alors des contrats de 6 mois. Dans la deuxième moitié des années 1970, le CFPPA décentralise ses formations en créant des lieux de formations temporaires, établies étroitement avec la chambre d'agriculture, la plupart des formations étaient de niveau V (BPA), voire niveau VI (inférieur au BPA). Le décret du 10 février 1972, confirmé par le décret du 10 mai 1976 rattache le CFPPA au collège agricole de Vic-en-Bigorre. En 1975, L'ingénieur en chef d'agronomie, Gilbert BLAVIGNAC, demande à Claude MIQUEU, nommé directeur du CFPPA, de diriger en détachement le projet des formations du CFPPA ¹⁵.

Dans le même temps se crée la mission de formation Pyrénées ¹⁶ sur le secteur de la montagne et du piémont qui concernera tout le massif pyrénéen, parrainée par l'ingénieur général Yves LAURENT avec le soutien de Pierre DAVANT et Pierre CORREZE et gérée par le CFPPA. À partir de 1978, plusieurs formations féminines ont été mises en place, au début, elles sont à majorité des stages de courte durée pour assurer la diversification des exploitations, puis elles sont allongées afin de déboucher sur des formations qualifiantes.

^{13**} Diplômé de l'ENITA de Bordeaux. Professeur au collège agricole de Vic-en-Bigorre (1968-1974), directeur du CFPPA des Hautes-Pyrénées (1974-1977), professeur au collège devenu lycée (1977 - 1981). Conseiller technique à la DGER du ministère de l'agriculture (1981 - 1985). Maire de Vic-en-Bigorre (1977 - 2008), conseiller général puis vice président du conseil général des Hautes-Pyrénées (1979 - 2015), président de la communauté de communes Echez - Montanérés (1992 - 2001), Député des Hautes-Pyrénées (1993 - 1998).

¹⁴ Domaine de La Barthe 79 ha 74 dont Vic 60 ha 17, St Lézer 12 ha et Montaner 7 ha 63 - Domaine des Acacias 26 ha 25 et locations 6 ha

¹⁵ Ces antennes ont été négociées avec la profession agricole (Roger SUZAC président de la chambre et sa vice-présidente Lucienne BETBEZE) et les élus locaux (Henri LIROULET et Didier PERPERE pour Arreau, Pierre PERUS et Maurice COIQUIL pour Argelès-Gazost).

A Argelès-Gazost, la formation aura lieu dans deux lieux différents, la salle de Larrieulat et le mille clubs d'Ayzac Ost.

¹⁶ Elle deviendra l'ADEPFO lors du transfert à la région

En 1980, le CFPPA s'implante sur 8 sites de la plaine à la Montagne

En 1980, dans le domaine agricole les lieux de formation augmentent : Lannemezan, Vic-en-Bigorre, Argelès-Gazost, Lombres, Tarbes, Bourg-Bigorre, Bagnères-de-Bigorre, Haut-Lavedan. Le but est alors d'ouvrir des antennes temporaires sur tout le département allant jusqu'aux limites du département, par exemple Arbéost pour une formation de 8 adultes, en 1998. Durant les années 1970 les formations sont principalement tournées autour de l'agriculture élevage et fin des années 1970 et durant les années 1980 les formations des métiers de la montagne sont venues compléter le dispositif. Dans le contexte de baisse de la démographie agricole, le CFPPA diversifie son offre de formation en réponse à de nouveaux besoins de compétences.



Le CFPPA diversifie ses formations ... vers la forêt, l'horticulture, le machinisme, l'aquaculture ... et l'insertion

Ainsi apparaissent les formations dans les domaines du machinisme, de la viticulture, de l'aquaculture (projet porté par l'ingénieur Roger LABERNARDIE), mais surtout en horticulture et forêt. Les formations hors Lannemezan vont se recentrer autour de deux antennes au sein du lycée agricole de Vic-en-Bigorre et du lycée horticole de Tarbes. Les formations du CFPPA devenant complémentaires de celles des lycées. Avec les années 2000 le CFPPA va réaliser plusieurs stages dans le cadre de l'insertion, entre autre, un fut réalisé en collaboration avec la maison d'arrêt de Lannemezan, le transport des détenus était assuré par l'enseignant formateur. Dans le même temps, la formation de berger vacher pluriactif est mise en place en partenariat avec l'AFMR d'Etcharry et le Groupement d'Intérêt Public - Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace - GIP CRPGE. En 2004, à la demande de plusieurs conseillers généraux et de l'ADMR, les formations dans le domaine sanitaire et social se développent. À la rentrée 2019, le CFPPA assure ses formations sur trois sites fixes (Lannemezan, Vic-en-Bigorre et Tarbes) et un site temporaire à Ancizan.

À Lannemezan, sont assurés : un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA), diplôme de niveau IV - Berger-Vacher Transhumant (BVT), insertion projet pro, préparation à des concours du secteur sanitaire et social, le certiphyto collectivités et des formations courtes principalement en lien avec le Conseil régional. À Vic-en-Bigorre, nous trouvons les formations de Brevet Professionnel Travaux Forestiers (BPTF) et Responsables de Chantiers Forestiers (BPRCF) et de Technicien Rivière. La filière horticole est centralisée sur le site de Tarbes-Adriana avec le Brevet Professionnel Aménagement Paysager. Le site temporaire d'Ancizan permet de compléter la formation de Berger-Vacher Transhumant (BVT). Le CFPPA eut tardivement des bâtiments en dur : les bâtiments administratifs en 2004, les salles de classes et le foyer en 2006.

Le CFAA (centre de formation d'Apprentis Agricole) est créé le 1er juillet 1974 et sera rattaché au collège agricole

Le premier CFAA des Hautes-Pyrénées

Lors du conseil d'administration du 17 novembre 1972, le directeur du collège agricole, Gilbert BLAVIGNAC indique qu'il a reçu des demandes de formation d'apprentis émanant de la municipalité de Lourdes pour trois ou quatre apprentis en horticulture. La question reste en suspens en attente des modalités d'application de la loi de 1971 et des potentiels recrutements en apprentissage. Le CFAA des Hautes-Pyrénées est créé par une première convention signée le 27 janvier 1975, elle a un effet rétroactif au 1er juillet 1974. Cette convention est renouvelée le 9 juillet 1981 entre le lycée agricole et le conseil régional. Le premier directeur fut Maurice TOUZANNE. Le CFAA 65 est rattaché au collège agricole de Vic-en-Bigorre. Gilbert BLAVIGNAC présente le premier budget lors du conseil d'administration du collège agricole de Vic-en-Bigorre le 19 novembre 1974 pour une trentaine d'apprentis. A sa création il met en place trois formations CAPA en élevage (vacher), machinisme agricole (conduite et entretien), horticulture (floriculture), ces formations ont eu lieu au collège agricole de Vic, pour les deux premières et au collège agricole de Tarbes Adriana, pour la troisième.

La formation a lieu à raison de 360 heures par an¹⁷. En 1977, le CFAA 65 a 25 élèves. En 1980, une nouvelle antenne est mise en place au CFPPA de Lannemezan pour un CAPA Polyculture-élevage ayant une durée de formation de 420 heures. A la rentrée 1980, il y avait 7 apprentis en CAPA Employé d'Exploitation de polyculture élevage, un en CAPA Machinisme Agricole et 16 en CAPA Employé Horticole.

Le CFAA 65 est intégré au CFAA Piémont Pyrénées le 16 janvier 1992

Le 16 janvier 1992 le CFAA 65 disparaît, intégré au CFAA de la Zone Piémont-Pyrénées - CFAA PP ayant pour siège le lycée professionnel de St Gaudens¹⁸. Le premier directeur du CFAA PP fut Jean-Pierre BARUTAUT jusqu'en 2000. En 2003, une nouvelle convention est signée entre le CFAA PP et l'EPLEFPA de Vic-en-Bigorre. Les formations se diversifient avec l'ouverture de nouvelles options. En 1992, les formations étaient : CAPA Aménagement de l'espace Travaux paysagers, cultures légumières au lycée Adriana, CAPA Entretien de l'Espace Rural, CAPA Travaux forestiers au lycée agricole de Vic-en-Bigorre. Dans le même temps le niveau des formations augmente. Aux formations de niveau V, s'ajoute une formation de niveau IV avec le BP Responsable d'Exploitation Agricole en 1993 au lycée Agricole de Vic-en-Bigorre et au niveau III en 2002, avec le BTSA Productions horticoles au lycée Adriana. A ses débuts le CFAA PP prend une structuration ayant des unités départementales, Marc NON chapeaute les formations du département des Hautes-Pyrénées, il a deux correspondants locaux, pour l'agriculture à Vic-en-Bigorre Christian BERDY et Tania AUCLAIR en Horticulture au Lycée Adriana. En 2008, le CFAA PP a été réorganisé en Unité de Formation d'apprentis – UFA. A la rentrée 2019, l'UFA de Vic-en-Bigorre avait les formations : CAPA Travaux Forestiers, Métiers de l'Agriculture, BPREA, et BPRCF. L'UFA de Tarbes Adriana avait les formations CAPA Productions Horticoles, Jardinier Paysagiste, Maintenance en Espaces Verts, BTSA Productions Horticoles et Aménagements Paysagers.

CFAA PIÉMONT-PYRÉNÉES
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS AGRICOLE

¹⁷ Compte rendu du conseil d'administration du collège agricole de Vic – Fond du lycée agricole de Vic –ADHP en cours de classement

¹⁸ Le CFAAPP comprend Saint Gaudens, Tarbes, Vic-en-Bigorre et Pamiers.

Le CFA-CFPPA 65 est créé le 1er janvier 2021

Dans la continuité de la loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, adoptée le 5 septembre 2018, le CFPPA continue à se structurer progressivement pour s'adapter à la nécessité d'agilité et d'adaptation des parcours de formation pour répondre aux besoins liés aux aléas d'une vie professionnelle souvent moins linéaire qu'auparavant.

Cette loi a introduit ainsi de vastes changements en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Dès septembre 2019, l'EPLEFPA s'est inscrit pleinement dans cette dynamique. Le processus de départementalisation de l'apprentissage en particulier et de la Formation Professionnelle Continue et Apprentissage plus globalement dans les Hautes-Pyrénées a été conduit sur l'année 2020. L'EPLEFPA de Vic-en-Bigorre reconnu de fait par la loi comme organisme de formation par apprentissage, a porté à travers le CFPPA des Hautes-Pyrénées l'apprentissage au niveau départemental ayant une UFA sur l'EPLEFPA de Tarbes. Ainsi le CFA-CFPPA65¹⁹ est créé le 1er janvier 2021.

Cette départementalisation vise à favoriser l'ingénierie de formation et la prospection territoriale au plus près des besoins des territoires.



¹⁹ Le premier directeur du CFA-CFPPA65 est Lionel CORTÈSE, sous la responsabilité du directeur de l'EPLEFPA de Vic-en-Bigorre Franck BOCHER, le responsable de l'UFA de Tarbes est Jérémie LEDUC rattaché à l'EPLEFPA de Tarbes dont le directeur est David CAPE puis François LEONARDI depuis le 1° septembre 2021.

GLOSSAIRE



- ADASEA** : Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture
- ADMR** : Aide à Domicile en Milieu Rural
- ADPH** : Archives Départementales des Hautes-Pyrénées
- ADEPFO** : Association Développement des Pyrénées par la Formation
- AMOMA** : Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole
- ANEM** : Association Nationale des Élus de la Montagne
- ARL** : Agents Régionaux des Lycées
- BAA** : Brevet d'Apprentissage Agricole
- BATA** : Brevet d'Agent Technique Agricole
- BEPA** : Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles
- BPA** : Brevet Professionnel Agricole
- BPRCF** : Brevet Professionnel Responsable de Chantiers Forestiers
- BPREA** : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
- BPTF** : Brevet Professionnel Travaux Forestiers
- BTA** : Brevet de Technicien Agricole
- BTAG** : Brevet de Technicien Agricole Général
- BTAO** : Brevet de Technicien à Option
- BTSA** : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
- CAD** : Coopérative Agricole Départementale
- CAPA** : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
- CDI** : Centre de Documentation et d'Information
- CDJA** : Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
- CFAA** : Centre de Formation d'Apprentis Agricole
- CFPA** : Centre de Formation Professionnelle Agricole
- CFPAJ** : Centre de Formation Professionnelle Agricole pour Jeunes
- CFPPA** : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
- CFPPSA** : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Sociale Agricole
- CGA** : Confédération Générale de l'Agriculture
- CNPR** : Centre National de Promotion Rurale



CPE : Conseiller.ère Principal.e d'Education
CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DSA : Direction des Services Agricoles
EAC : Enseignement Agricole par Correspondance
EAH : École d'Agriculture d'Hiver
EMC : Enseignement Ménager par Correspondance
EPLEFPA : Établissement Public Local d'Enseignement
 et de Formation Professionnelle Agricoles
EPS : École Primaire Supérieure
FAFEA : Fonds d'Assurance Formation des Exploitants Agricoles et Associés d'Exploitation
FAFSEA : Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations
 et entreprises Agricoles
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GIP-CRPG : Groupement d'Intérêt Public
 Centre de Ressources sur le Pastoralisme et de la Gestion de l'Espace
IEA : Inspection de l'Enseignement Agricole
LEGTAF : Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole et Forestier
LEPA : Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole
MFR : Maison Familiale et Rurale
PDA : Professeur Départemental d'Agriculture
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SNETAP : Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
SRFD : Service Régional de la Formation et du Développement
TOS : personnels Techniciens, Ouvriers et de Services
UFA : Unité de Formation par Apprentissage
VIVEA : Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant





Recherche documentaire

Marc BEILLOT

Relecture

Marc BEILLOT
Jacques LEVERT
Franck BOCHER
Pierre MELENDEZ
Sandrine LABORDE
Lionel CORTÈSE
Christophe RIBAUTE

Crédits photos

Direction départementale des territoires des Hautes-Pyrénées, Tarbes
Archives départementales des Hautes-Pyrénées, Tarbes
Marc BEILLOT
Jean-Christophe BOUÉ
Jean NABIAS
Michel STRUYE
Sophie LANDES
Loucroup 65
Studio PYER, Vic-en-Bigorre
Bulletin agricole des Hautes-Pyrénées
Lycée Jean Monnet, Vic-en-Bigorre
Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage Adriana, Tarbes

Directeur de la publication

Franck BOCHER, Directeur de l'EPLFPA de Vic-en-Bigorre
Proviseur du lycée Jean Monnet, Vic-en-Bigorre

Graphisme & mise en page

EPLFPA Vic-en-Bigorre - Hautes-Pyrénées



**Agri-environnement
Nature & Forêt
Vic-en-Bigorre**

Lycée Jean Monnet
Domaine Agricole des Acacias
CFA-CFPPA 65

Hautes-Pyrénées

Lycée Jean Monnet 11bis, promenade des acacias 65500 Vic-en-Bigorre

formagri65.fr

